



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 24 SEPTEMBRE 2021**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH,
Jacqueline CORNELISSEN, Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST,
Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA,
Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Amandine BARRAT

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 24 SEPTEMBRE 2021

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions 10 à 18

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101 Corrèze Rénovation Energétique 19 à 21

102 Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 juillet 2021 22 et 23

103 Marchés publics et accords-cadres.
Compte-rendu de la délégation de pouvoir à Monsieur le Président
du Conseil Départemental (article L. 3221-11 du Code Général
des Collectivités Territoriales) 24

104 Désignation du Président du conseil d'administration de l'Etablissement
public Départemental Autonome du Glandier à LUBERSAC 25

105 Communication du rapport d'activité 2020 des services
du Conseil Départemental 26 et 27

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201 Attractivité des métiers de l'aide à domicile : reconnaissance et
valorisation 28 à 32

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301 Politique de soutien à la ressource en eau et à l'agriculture 33 à 36

302 Rapport de présentation de l'application "La Corrèze dans ma poche" 37

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, je vais ouvrir ce Conseil Départemental qui est le premier après la séance d’installation, vous accueillir toutes et tous et saluer, aussi, les suppléants. C’est une spécificité de notre département : toutes celles et ceux qui le souhaitent sont les bienvenus et ont toute leur place. Nous avons fait le choix, quand cela était possible, de désigner en représentation des suppléants ou des remplaçants, pleinement associés à la vie de la collectivité.

Il nous faut désigner le Vice-Président de séance et la secrétaire de séance qui va faire l’appel.

(Il est procédé à l’appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Mes chers collègues, nous pouvons délibérer valablement, tout le monde étant présent ou représenté.

Avant les déclarations liminaires et l’expression des groupes, nous souhaitons ajouter un rapport à l’ordre du jour. Ce sera le rapport n° 201 de la Commission de la Cohésion Sociale, sur l’attractivité des métiers de l’aide à domicile, la reconnaissance et la revalorisation, suite aux annonces du Premier Ministre et aux textes en cours de publication sur ces sujets d’actualité. Qui est pour l’ajout de ce rapport ?

*L’ajout du rapport n° 201 relatif à l’attractivité des métiers de l’aide à domicile :
reconnaissance et valorisation
est adopté à l’unanimité.*

Je vous remercie. C’est une méthode que je n’apprécie pas beaucoup et que nous n’avions pas utilisée lors du précédent mandat. J’espère y avoir recours le moins possible, voire pas du tout.

Tout d’abord, quelques mots liminaires. Nous avons aujourd’hui une séance particulière. A l’issue de nos travaux, nous accueillerons comme le veut l’usage Madame la Préfète, qui nous présentera les rapports des services de l’Etat et les relations avec les Départements. Ce sera l’occasion, pour chacun d’entre vous, soit de la questionner, soit de la saisir d’un certain nombre de dossiers, si vous le souhaitez. Nous aurons ensuite un temps un peu choisi en salle Prestige avec l’ensemble des anciens Conseillers Départementaux. Je pense qu’il est important de rendre hommage au travail de celles et ceux qui ont donné du temps pour la collectivité et pour les Corrèziens, tout particulièrement Gilbert FRONTY, qui sera désigné Conseiller Départemental honoraire par Madame la Préfète suite à notre demande collective, au regard de ses 18 ans ou plus de mandat, comme tout honorariat.

Ce premier Conseil Départemental fait suite à une session d’installation d’été. Cette période a duré et nous ne sommes d’ailleurs pas complètement installés sur tous les sujets. Des syndicats demeurent à réélire, mais nous touchons au but. C’est l’occasion pour moi de rappeler quelques éléments de la feuille de route et de faire passer un certain nombre de messages sur la manière dont nous souhaitons aborder ce nouveau mandat.

Tout d’abord, je voudrais saluer le travail réalisé par les services et la confiance qui s’est instaurée. Au début d’un nouveau mandat, cette confiance ne va pas forcément de soi entre l’exécutif, les élus et l’ensemble des fonctionnaires en place. Au fil du temps, chacun apprend à mieux se comprendre et à mieux voir l’impact d’une gouvernance politique (au sens vie de la cité) forte, avec des élus qui ont pris toute leur place, que ce soient ceux de la minorité ou de la majorité, dans le respect le plus total. Sous la précédente mandature, un élément nouveau, le non-cumul des mandats, a permis d’avoir des élus peut-être plus disponibles et, pour la première fois, un exécutif complet. Je voudrais saluer le travail qui a été réalisé, renouveler toute ma confiance à la fois aux équipes de direction qui ont

mené à bien leurs tâches au sein du Cabinet et à chacun des agents. Le rapport d'activité que nous présenterons tout à l'heure témoigne d'ailleurs de l'activité importante de notre maison.

Je suis satisfait de notre méthode de fonctionnement et je souhaite qu'elle perdure. Les services nous apportent leur expertise et leurs compétences chacun dans leurs domaines, à charge ensuite pour l'exécutif, le Conseil Départemental et les réunions de la Commission Permanente, d'acter des décisions et d'expliquer les choix qui sont faits aux directions et aux équipes de terrain. Il est important que l'action publique soit comprise par ceux qui la mettent en œuvre. D'ailleurs, à la veille de l'élection présidentielle, si la droite et la gauche étaient en capacité d'illustrer leurs programmes par l'exécution de ceux-ci, le pouvoir politique ne serait sans doute pas remis en cause comme il l'est aujourd'hui. Bien souvent, la technocratie, le fait de ne pas prendre de décision, de laisser les choses suivre leur cours, aboutissent à la situation actuelle, avec un techno-centre bureaucratique qui nous dirige et nous mène dans un mur. Il nous faut donc être attentifs à montrer le bon exemple dans nos collectivités. Cela démontrera, à l'heure où les parlementaires s'appêtent à voter la loi 4D (Déconcentration, Décentralisation, Différenciation, Décomplexification), qu'il existe des collectivités sachant se prendre en mains. Ce n'est pas l'apanage du Département de la Corrèze : nous avons la chance d'avoir des collectivités, de droite comme de gauche, qui prouvent que le local sait aussi mettre une administration au service d'un projet politique.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les engagements qui ont été les nôtres durant la campagne soient retranscrits dans la feuille de route que nous souhaitons mettre en œuvre. Il nous faudra aussi être en capacité d'écouter les propositions qui peuvent être formulées par les minorités et d'évoluer, durant ce mandat de presque 7 ans, en fonction des éléments qui varieront autour de nous. Un programme est une photographie d'un instant T, avec des choses en profondeur, comme la Transition Ecologique, mais il faut aussi être en capacité d'évoluer en termes de moyens.

Les finances demeurent le nerf de la guerre. Il faut les moyens d'exécuter les orientations qui sont prises. Nous ne sommes pas restés prisonniers de la dette, des difficultés et des diverses politiques de réduction des dépenses de fonctionnement.

L'un des messages forts de notre feuille de route en matière d'évolution de la collectivité concerne la Transformation Numérique. Nous ne pouvons pas continuer d'être en retard alors que nos partenaires publiques, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), l'URSSAF (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales), ont tous opté pour la dématérialisation. Je souhaite donc une transformation en profondeur. Nous l'avons évoquée en Comité Technique avec les salariés et les organisations syndicales, à qui je renouvelle notre confiance. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons travaillé ensemble et nous avons prouvé que nous étions tous capables d'évoluer. Je redis, ici, que la feuille de route de la Transformation Numérique n'est pas la variable d'ajustement de la masse salariale de la collectivité. Je rappelle, d'ailleurs, que tous ceux qui étaient inquiets en 2015 peuvent constater que la masse salariale est passée d'à peine 50 M€ il y a 6 ans à 57 M€ aujourd'hui. A périmètre égal, elle est de 55 M€, puisque nous avons intégré le parc et externalisé les transports.

La Transformation Numérique permettra d'avoir accès à tout moment à l'information et aux services du Département via le digital. Parallèlement, le développement des Maisons du Département dans les anciens chefs-lieux de cantons apportera la proximité indispensable aux personnes les plus précaires, afin qu'elles ne soient pas mises à l'écart de la digitalisation et cela implique de profondes transformations. A titre d'exemple, nous ne disposons pas, au Département, d'un fichier nominatif centralisant les différents services et aides apportés à nos concitoyens. Nous n'avons aucune lisibilité sur les dossiers et leur articulation. Pour être plus efficaces, nous devons optimiser la manière dont nous abordons ces sujets horizontaux.

Il n'y aura pas de Grand Soir ou de révolution dans l'organisation générale, comme je peux l'entendre parfois. Oui, nous souhaitons quelques adaptations, notamment la création d'un pôle Territoire regroupant l'Attractivité et l'Aide aux Communes. Nous devons y réfléchir. La Transformation Numérique fait partie des sujets, au même titre que la participation citoyenne, qui devra disposer d'une instance spécifique, comme nous l'avons initié avec la création d'une Vice-Présidence dédiée. Enfin, nous devons envisager l'éventualité d'un pôle infrastructures. Ce sont des ajustements à la marge.

J'en viens à notre fidélité, à nos engagements de campagne.

Nous avons un axe sur les relations avec la Région. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous devons nous revoir avec le Président ROUSSET pour évoquer nos complémentarités et les associations de compétences possibles sur différents dossiers, comme nous l'avons fait avec la fibre ou les cités scolaires. Nous pouvons appliquer ce modèle au domaine de la *silver* économie, du grand âge et du gérontopôle, sur lequel nous travaillons déjà de concert.

Les 3 autres axes concernaient un Département engagé, protecteur et accélérateur.

L'engagement pour une meilleure qualité de vie passe notamment par les sujets autour du numérique, qui restent une priorité. Nous avons réussi à faire en sorte que tout le monde soit raccordé, quel que soit son lieu de résidence. Aujourd'hui, il nous faut gérer le réseau et travailler à son entretien, sans oublier pour autant la téléphonie mobile sur laquelle nous progressons mais pour laquelle nous ne disposons pas encore de toutes les solutions techniques. Nous y reviendrons en cours de mandat.

Les collèges et le bien-vivre au collège demeurent aussi une priorité. La rentrée s'est bien passée et j'en profite pour saluer l'ensemble de nos agents. Alors que les prévisions étaient plutôt à la baisse en termes d'effectifs, nous avons observé une stabilisation, voire une reprise, avec 100 à 150 inscriptions supplémentaires de collégiens, compensant ainsi la baisse démographique des plus jeunes, en âge d'entrer à l'école, qui n'est pas encore à son paroxysme mais qui, au rythme de 300 à 500 enfants en moins selon les années, aura nécessairement un impact dans l'avenir. Le dédoublement des classes rurales, que nous avons inventé avant l'heure, n'est sans doute pas étranger aux résultats de la Corrèze au Brevet des Collèges, qui figurent parmi les meilleurs des Départements français. Je salue d'ailleurs la communauté éducative, qui effectue un travail remarquable sur le volet pédagogique. Pour notre part, nous devons nous attacher au bien-être des enfants. Ainsi, les cantines seront bannies au profit des restaurants scolaires. L'éducation alimentaire a du sens et nos agents sont légitimes pour s'inscrire dans la communauté éducative. C'est l'un des messages que nous souhaitons faire passer à l'Education Nationale afin d'agir encore plus de concert. Les habitudes alimentaires ont changé et chacun doit s'emparer du sujet, y compris l'agriculture et ceux qui produisent pour nous nourrir.

Pour ce qui est du Département protecteur, nous avons la chance, aujourd'hui, d'examiner un certain nombre de rapports en lien avec cet axe fort et orienté vers l'avenir. Le contexte évolue. Nous ne perdrons pas de temps à parler de la COVID : les tribunaux s'en chargent déjà et chacun, dans la campagne électorale, aura l'occasion d'y revenir. J'en profite pour dire à ceux qui nous écoutent ou qui nous regardent que, si nous sommes ici dans une enceinte soumise au pass sanitaire, le port du masque n'est pas obligatoire pour autant. Il est recommandé. Nous demeurons prudents quant au contexte sanitaire, toujours incertain, mais nous n'oublions pas que la priorité des priorités concerne l'emploi. Chaque entreprise que nous rencontrons, petite ou grande, nous alerte sur ses problèmes de recrutement. Dans cette optique, nous proposerons au Conseil Départemental de novembre une commande précise sur ce sujet. Gérard SOLER, notre Conseiller Départemental délégué à l'insertion, animera une réflexion autour du Pacte Territorial d'Insertion. Les actions déjà menées en faveur de la réinsertion ont permis de faire baisser de 15 % le nombre de bénéficiaires du rSa avant la crise sanitaire, puis de 7 % en 2021.

Le sujet de la réinsertion reste donc prioritaire, contrairement à ce qu'a laissé entendre le Premier Ministre en expliquant que des Départements comme la Seine-Saint-Denis recevraient des dotations pour compenser leur manque d'insertion. Tous les Départements ne sont pas dans ce cas. En Corrèze, nous avons doublé depuis longtemps et avec efficacité la part consacrée à l'insertion. Il faut néanmoins que nous changions de paradigme. Corrèze Boost Emploi ne suffit pas. Certes, le dispositif propose plus de 2 000 offres d'emploi et mobilise 15 conseillers professionnels pour coacher et accompagner. Toutefois, nous avons besoin de remettre les gens au travail. Si nous continuons à traiter uniquement les conséquences sociales du non-emploi, nous ne nous relèverons pas du « quoi qu'il en coûte ». Je crois qu'il nous faut véritablement œuvrer à ce que les revenus de la solidarité soient présents, sans pour autant oublier de remettre au travail ceux qui ont pris un peu d'aise et de confort, y compris en nous réservant la possibilité de suspendre quelques aides sociales s'il n'y a pas de réponses concrètes aux propositions qui sont faites. Pour cela, nous devons accompagner les 60 travailleurs sociaux de Boost Emploi à traiter non plus seulement les

conséquences mais aussi les causes, en trouvant des revenus pérennes aux personnes en difficulté. N'oublions pas que l'industrie agro-alimentaire corrézienne tourne aujourd'hui à 85 % de ses capacités parce qu'elle est en déficit de main d'œuvre. La Société Tellis a réussi à recruter seulement 30 salariés sur les 60 qu'elle souhaite embaucher. Nous devons changer les choses et redynamiser le service public de l'emploi. J'ai l'accord de Madame la Préfète pour que nous puissions travailler de manière plus concertée avec Pôle Emploi d'une part, et avec la Région d'autre part, sur des formations plus dédiées à l'entreprise.

Ceci nous amène aux 3 grands plans en lien avec la priorité à l'emploi. Les solutions clefs en mains pour les entreprises en est un. La revalorisation des métiers de l'aide à domicile, dont nous aborderons le dossier tout à l'heure, en est un autre. Le troisième plan consiste, avec la Fédération Française du Bâtiment et un certain nombre de professionnels de la rénovation énergétique, à accompagner notre programme Corrèze Rénovation Énergétique de la formation et de l'embauche de 400 salariés sur ces métiers en tension dans les 18 mois. Nous ciblerons les besoins et nous mettrons en place des plateformes là où il le faudra, à Brive, à Tulle, voire à Ussel, afin de créer un petit séisme en matière d'adéquation salariés/entreprises.

Ce volet emploi redevient majeur dans l'optique d'un Département protecteur des Corrégiens. N'oublions pas que la solidarité nationale n'a pas uniquement consisté à rester chez soi pour protéger les autres et se protéger soi-même. Elle a aussi nécessité une gestion collective des mesures sanitaires, avec toutes les difficultés que l'on sait, jusqu'à la vaccination vers laquelle beaucoup sont allés plus contraints que convaincus. J'entends, mais elle nous aide à sortir collectivement de la crise. La solidarité nationale, c'est aussi contribuer à redresser le pays par le travail dans une période de relance économique.

Enfin, le troisième axe de notre programme est loin d'être neutre, puisqu'il s'articule autour d'un Département accélérateur de la transition écologique. C'est pourquoi nous avons souhaité, aujourd'hui, que les 2 premiers rapports phares de la mandature soient en lien avec ce sujet. Nous ne sommes ni dans l'écologie punitive ou expéditive, ni dans la communication. Nous sommes dans le concret. 1 logement sur 3, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, est énergivore. 1 ménage sur 3 vit donc dans la précarité énergétique. Si nous ne nous saisissons pas de ce problème dans le cadre des gaz à effet de serre, si nous n'utilisons pas le levier de la transition énergétique pour agir sur l'emploi et comme outil d'aménagement de notre territoire, de nos villages et de nos bourgs qui sont désertés, alors nous n'aurons pas profité de tout ce que peut nous apporter cette mesure très large, qui ne consiste pas uniquement à agréger les mesures d'Etat. Certes, le Département a eu la subtilité d'utiliser l'ensemble des dispositifs existants, qui constituent une jungle inextricable dans laquelle personne ne se repère. Nous avons fait en sorte de baliser le chemin et de simplifier les démarches au travers d'un dossier unique, d'une absence d'avance de frais pour les plus précaires et d'une moralisation du marché.

Aujourd'hui, des entreprises profitent des dispositifs pour établir leurs factures non pas en fonction de la réalité des travaux à engager mais du montant des aides mobilisables. La surfacturation conduira à l'explosion du dispositif. Nous n'avons pas les moyens de gaspiller de l'argent ou de recréer des bulles spéculatives. C'est pourquoi nous souhaitons moraliser le marché. Certains me disent que je suis devenu communiste. Peut-être. Si c'est cela être communiste, tant mieux. Il n'y en a plus. Il fallait bien en réinventer une nouvelle forme. C'est tout simplement l'esprit du service public. Comme nous l'avons fait pour la mise en place de la fibre. L'investissement des collectivités ou de la puissance publique doit retrouver du sens pour éviter les abus.

Le second rapport phare sur la transition énergétique concerne les 2 mamelles économiques de la Corrèze : l'agriculture et le tourisme. Ces 2 secteurs sont indissociables. Si l'agriculture n'est plus présente sur notre territoire, la Corrèze redeviendra friches, bois et landes. Et l'activité touristique déperira.

En regardant le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et la loi climat et résilience, qui vient d'être adoptée, vous constaterez que plus de 50 % des émissions de gaz à effet de serre en Corrèze sont liés à l'élevage bovin et aux activités agricoles. Dans le schéma global, l'agriculture doit diviser par 4 sa consommation énergétique. Si nous n'allons pas en profondeur vers des mutations systémiques, comme la conservation de sols ou la réimplantation de haies, la race limousine, qui est notre caviar, n'aura plus de sens en raison de la baisse de la consommation de viande. Cependant, n'oublions pas que la production de fruits et

légumes est impossible sans ressources en eau suffisantes, capables d'alimenter les cultures et de les protéger des aléas climatiques, notamment du gel en hiver. Cette transformation passe donc par notre capacité à gérer l'eau, alors que toutes les simulations à l'horizon 2050, que ce soit Dordogne 2050 ou Adour-Garonne, indiquent que les châteaux d'eau comme le nôtre, pour sa partie Corrèze, Cantal et Haute-Vienne, qui sont des zones inconvertibles de l'élevage, vont souffrir parce que les gens ne consommeront plus de viande et parce que les éleveurs seront livrés à la vindicte populaire. Si nous voulons changer de modèle, nous devons nous adapter. Nous ne pouvons pas nous permettre de subir une triple peine : le réchauffement climatique qui nous priverait d'eau, des gens qui ne mangeraient plus nos produits et notre territoire qui se refermerait pour devenir un pays de landes et de douglas.

Le rapport qui vous est proposé est assez *light*, mais il est la première pierre d'un plan de mutation important des ressources en eau et de l'agriculture. Je souhaite, d'ailleurs, que nous puissions avoir un forum de la mutation agricole dans le courant de l'hiver, vraisemblablement en partenariat avec la Région, pour accompagner les acteurs. Les agriculteurs, à qui l'on demande une énième transformation, après être passés d'une société rurale à une société urbaine, après avoir fourni des bras à l'industrie, après avoir nourri tout le monde en quantité et en qualité, ne sont peut-être pas loin des tickets de rationnement, un peu comme l'acier. Il ne faut pas plaisanter avec ces sujets. Il y a urgence à prendre le sujet à bras le corps. C'est notre volonté et ce Conseil Départemental n'est pas anodin. Sa force, ce sont ces rapport, sans doute peu nombreux, mais qui se veulent structurants ou qui posent la première pierre d'actions indispensables à la dynamique de nos territoires.

Pardon d'avoir été un peu long. Nous continuerons à travailler en concertation avec le plus grand nombre et à trouver les consensus les plus larges (pas les consensus mous, parce qu'il faut être capable d'arbitrer) pour faire face aux mutations à venir, pour faire en sorte de préserver notre belle Corrèze et essayer de vivre dignement dans ce territoire.

Merci. Bernard.

M. COMBES – Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Je ne vais pas ralentir le déroulement de cette première séance plénière du mandat par un trop long discours. Je souhaitais aussi échanger avec vous tous. Le menu de cette séance est, en effet, particulièrement dense et le nombre de rapports que vous nous soumettez est tout de même limité. Je vais m'attarder un peu sur les plats principaux de ces rapports, en commençant par votre proposition concernant la rénovation énergétique.

Comme souvent, les ambitions sont tout à fait louables et nous les partageons : réduire le plus possible le nombre de logements corréziens qui sont des passoires énergétiques (vous l'avez rappelé, vous estimez ce nombre à 50 000), permettre à leurs occupants, propriétaires ou locataires, de réduire leur facture de chauffage et de climatisation (c'est important, vous l'avez souligné également dans le propos liminaire), contribuer un peu à diminuer la consommation globale d'énergie.

Le système que vous avez décidé de mettre en place et que vous décrivez en 5 pages dans votre rapport est un peu compliqué, même si vous nous assurez qu'au final, cela sera très simple et apparemment peu coûteux pour les propriétaires de logements. Les dispositifs actuels pour améliorer l'isolation thermique de sa maison ou de son appartement sont complexes, vous l'avez relevé. Celui que vous proposez, le CRE (Corrèze Rénovation Énergétique), fait intervenir une sorte de pilote, un délégué corrézien, Objectif EcoEnergie, avec lequel vous avez signé une convention, mais vous ne dites rien de cette société, sauf le nom de son Directeur et qu'elle a son siège à Ussel, ce qui n'est pas un problème, bien sûr. Quels sont les actionnaires de cette société ? Depuis quand existe-t-elle ? Quelle expérience a-t-elle ? Nous pouvons tout supposer, puisque vous n'en dites rien, mais j'imagine que vous irez plus loin tout à l'heure.

Le dispositif que vous décrivez consiste à procéder d'abord à une évaluation énergétique du logement, puis à un audit énergétique gratuit, puis à une proposition de travaux par des entreprises locales avec un scénario de financement pour limiter le reste à charge pour le propriétaire du logement. J'indique, d'ailleurs, que la problématique de l'emploi des entreprises qui pourraient intervenir sera un problème majeur : il faudra bien trouver

des modes d'accompagnement. Votre scénario paraît donc très optimiste : entre la première évaluation énergétique du logement et la fin des travaux, il s'écoulerait à peine 4 mois. Je reste dubitatif mais confiant.

Vous présentez le Conseil Départemental comme catalyseur et garant de la bonne conduite des dispositifs et du respect du citoyen : nous verrons bien. Et vous proposez aussi d'accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments : pourquoi pas, si cela ne leur coûte pas grand-chose. Je plaisante. En tout cas, nous souhaitons que vous nous rendiez compte régulièrement, tous les 3 mois par exemple, des mises en œuvre de ce dispositif, afin que nous puissions scander son évaluation.

J'en viens à votre rapport sur le soutien à la ressource en eau et à l'agriculture, sujets que vous avez également relevés et qui sont extrêmement importants. Ce rapport est néanmoins un peu touffu et n'est pas toujours très clair dans les dispositifs proposés, mais là encore, les intentions sont louables. Pour autant, ce que vous appelez un projet innovant est-il à la hauteur des enjeux ? Nous n'en sommes pas sûrs. Il est vrai que la quantité d'eau disponible est en diminution et que des restrictions à l'utilisation sont imposées presque chaque été, y compris parfois pour la consommation humaine dans certains secteurs du Département. Nous savons bien, aussi, que certaines années, il a fallu acheter du foin dans d'autres régions pour nourrir nos vaches corréziennes. Alors, oui, des études peuvent être entreprises pour connaître précisément, dans toute la Corrèze, les quantités d'eau disponibles ou accessibles pour les activités agricoles, et peut-être aussi pour augmenter ces quantités disponibles grâce à certains aménagements, mais pas forcément par des retenues collinaires ou de petits plans d'eau. Nous savons pertinemment que des étendues d'eau à l'air libre favorisent l'évaporation, surtout en été, et qu'elles réduisent donc les quantités d'eau disponibles.

Vous évoquez la diversification des productions agricoles grâce à la sécurisation des ressources en eau. Le problème est bien là : c'est la nécessité de reconvertir l'activité dominante agricole, c'est-à-dire l'élevage bovin, et pas seulement en Corrèze mais aussi dans d'autres Départements, comme la Creuse, la Haute-Vienne et en Auvergne, notamment. En effet, la consommation de viande va continuer à baisser en Europe et les prix ne permettront pas aux éleveurs de disposer d'un revenu suffisant. C'est d'ailleurs déjà le cas, ce qui explique en partie que les jeunes qui s'installent en élevage sont aujourd'hui très peu nombreux. Alors oui, il est indispensable de diversifier les productions agricoles. Vous évoquez le développement des fruits rouges et le soutien à des productions certifiées à haute valeur environnementale. Oui, sans doute. Je suis plus dubitatif concernant le développement de l'irrigation pour le développement de la production de maïs et de luzerne. S'agissant du développement d'une production de poissons d'eau douce bio, pourquoi pas là aussi, mais il s'agirait plutôt d'une production de niche. Cela peut sembler séduisant sur le papier, mais c'est complexe à mettre en place et cela prend du temps. C'est plutôt un plan global de diversification ou de reconversion de l'agriculture corrézienne qui serait nécessaire, avec des financements à la mesure de l'enjeu, c'est-à-dire d'abord des financements de la Région, de l'Etat et, bien sûr, de l'Europe.

J'en arrive à votre dernier rapport. Nous avons déjà la Corrèze en cathéter, nous allons l'avoir en plus dans la poche et même au bout des doigts. Cette application pour téléphone mobile peut être très utile, c'est vrai. Aussi bien pour les Corréziens que pour les visiteurs. Vous nous dites que beaucoup d'informations seront accessibles avec cette application gratuite financée par Orange. Pourra-t-elle aussi être utilisée pour la consultation des citoyens ? C'est une question. Qui va la faire fonctionner au sein du Conseil Départemental ? Avez-vous prévu de recruter quelqu'un pour l'alimenter et l'actualiser en permanence ? C'est un sacré boulot. Il faudra toutefois veiller à ce que ce soit un outil pratique et non un instrument de communication politique au sens large ou un outil de propagande, ce qui ne serait pas une bonne idée, surtout si vous devenez communiste. Je n'en mesure pas réellement le risque. Je me suis posé la question tout à l'heure. Entre ceux que l'on prédit à LREM (La République En Marche) après avoir quitté le Parti Socialiste et ceux que l'on pourrait voir au Parti Communiste après avoir quitté LR (Les Républicains), je pense qu'il y a franchement un sacré bordel dans ce pays et que cela ne va pas bien. Que les traîtres se rangent là où ils doivent se ranger et que les autres soient dignes de l'intérêt que l'on peut leur porter. Et je vous fais confiance.

Je reviens au téléphone. Nous souhaitons qu'un premier bilan de cet outil nous soit présenté quelques mois après sa mise en service et, ensuite, chaque année.

Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

M. LE PRESIDENT – Merci. Christophe, pour le Groupe Corrèze Demain.

M. ARFEUILLIERE – Président, mes chers collègues, après deux séances d'installation en juillet, nous sommes réunis aujourd'hui au sein de cette Assemblée dans un contexte général un peu plus favorable. En effet, après de longs mois de crise sanitaire, l'épidémie semble être un peu derrière nous et la reprise économique se dessine partout en France.

Pourtant, le Gouvernement poursuit sa navigation à vue, sans aucune prise en compte des spécificités locales. Nouvelle preuve avec le pass sanitaire : la semaine dernière, le Président de la République évoquait sa suppression au vu de la situation sanitaire, quelques jours plus tard nous apprenions qu'il pourrait être prolongé au-delà du 15 novembre par un projet de loi et, enfin, le porte-parole du Gouvernement est venu au secours du Président en annonçant la fin du masque à l'école dans les Départements où le taux d'incidence est inférieur à 50. Au final, nous constatons qu'aucune leçon n'a été tirée de cette crise par le Gouvernement qui poursuit sa communication façon « en même temps », à laquelle nous sommes malheureusement trop habitués désormais. Mais ceux qui subissent ces atermoiements et cette gestion au quotidien sont les Français et les collectivités de proximité, mobilisées sur le terrain depuis le début de la crise. Ces collectivités souhaitent aller de l'avant tout en restant vigilantes et en faisant preuve de souplesse et de réactivité.

Cette crise sans précédent aura profondément bouleversé nos modes de vie et les attentes de chacun. La Corrèze, avec son environnement préservé et son cadre de vie privilégié, dispose d'atouts importants pour tirer son épingle du jeu dans ce contexte. Au printemps dernier, nous avons proposé un programme correspondant à ces attentes, avec des propositions répondant aux enjeux de notre société. Un programme ambitieux et responsable pour renforcer le développement et l'attractivité de la Corrèze, tout en confortant sa qualité et son cadre de vie. Aujourd'hui, ce sont 3 engagements majeurs de notre campagne qui trouveront déjà leur traduction lors de cette séance : le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique, le dispositif de soutien à la ressource en eau et en agriculture, et la revalorisation des salaires des aides à domicile.

Avec Corrèze Rénovation Énergétique, nous proposons un dispositif clés en main pour répondre à un vrai besoin sur notre territoire. Dans le Département, le Président l'a rappelé : un tiers des logements est très énergivore et nécessite d'importants travaux de rénovation énergétique. Cela représente près de 50 000 logements classés F ou G et pouvant être qualifiés de « passoires énergétiques ». Cette situation a une double conséquence au quotidien pour ces habitants : une facture de chauffage élevée et un confort dégradé avec une forte perte d'énergie. De plus, les aides mises en place sont aujourd'hui difficilement mobilisables, avec des dossiers administratifs et techniques qui découragent de nombreuses personnes, sans parler des démarchages abusifs et des offres de rénovation parfois douteuses proposées par certaines entreprises. Dans ce contexte, nous proposons Corrèze Rénovation Énergétique, un dispositif pour accompagner les Corrèziens en garantissant la simplicité d'accès au financement et la qualité des travaux réalisés. Avec ce programme, nous souhaitons accélérer et amplifier la rénovation des logements pour réduire les factures des Corrèziens et améliorer leur confort de vie.

Autre enjeu majeur pour l'avenir de Corrèze : l'évolution des ressources en eau liée au changement climatique. Avec la hausse des températures dans les années à venir, les tensions concernant l'approvisionnement en eau vont s'aggraver, avec des conséquences sur nos activités et notre agriculture, notamment. Il est donc nécessaire de faire évoluer nos politiques en adaptant nos activités aux quantités d'eau qui seront disponibles sur le territoire. A cette fin, nous proposons d'être précurseurs en portant un projet de gestion et de stockage de la ressource en eau en Corrèze. Ce projet se décline en 3 étapes : le lancement d'une étude hydrologique sur les ressources en eau avec un large comité de pilotage ; la mise en place d'un plan stratégique au niveau départemental de création et de gestion de la réserve en eau ; la création d'un opérateur de mise en œuvre de la stratégie départementale.

En parallèle, dans la lignée de ce projet, nous allons renforcer notre politique de soutien à l'agriculture en prenant en compte ses évolutions et en accompagnant la mutation vers de nouveaux modèles. Notre agriculture est riche de ses paysans, de leurs savoir-faire et de leurs produits d'excellence. Il est donc indispensable de la soutenir et de l'accompagner face au défi environnemental, en lien avec tous les acteurs et, notamment, la Chambre d'Agriculture.

Plus largement, c'est toute notre ruralité que nous défendons avec une action reposant sur la proximité et des mesures adaptées à ses spécificités. Cette ruralité que nous chérissons est une nouvelle fois mise à mal par le Gouvernement, avec une remise en cause de nos services locaux. Je pense, notamment, aux trésoreries, dont il a été évoqué une nouvelle fois la disparition dans nos territoires, bien que leur rôle soit essentiel aussi bien pour les Corrèziens que pour nos collectivités. Je pense, aussi, aux promesses de permanences de Gendarmerie dans nos communes, intention louable si elle n'entraîne pas la fermeture de casernes par la suite. Je pense également à La Poste qui souhaite poursuivre son entreprise de démantèlement du service postal en zone rurale. Sur tous ces sujets, nous sommes particulièrement vigilants, afin de préserver nos services sur nos territoires.

Pour sa part, le Département poursuit son action de proximité pour mailler la Corrèze et être au plus près des Corrèziens. Cette action se traduit, par exemple à Lubersac, avec l'ouverture d'une nouvelle Maison du Département pour renforcer notre présence sur ce secteur. Afin de continuer dans cet élan, nous avons également engagé des échanges avec les Maires en vue de nouvelles implantations dans les mois à venir. En parallèle, nous poursuivons la montée en puissance des Maisons de Solidarité afin de toujours renforcer l'offre de service localement.

La défense de notre ruralité, c'est aussi nos services de transport et nos lignes ferroviaires. Nous avons assisté à de belles annonces ces dernières semaines, avec l'accélération du calendrier des investissements sur les Lignes à Grande Vitesse, notamment. Nous saluons bien sûr ces intentions, mais rappelons qu'elles ne doivent pas se faire au détriment des autres lignes, celles qui représentent le transport du quotidien pour bon nombre de Corrèziens. Sur la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), il est important de rappeler au Premier Ministre que Limoges n'est pas un terminus et que cette ligne dessert de très nombreux territoires via l'étoile ferroviaire de Brive. Aussi, nous présenterons, tout à l'heure, une motion pour le confortement de l'étoile ferroviaire de Brive et de la ligne Brive-Paris via Limoges.

Enfin, la défense de notre ruralité, c'est aussi la valorisation de nos produits et de nos savoir-faire à travers Origine Corrèze, qui compte aujourd'hui 184 entreprises adhérentes et ne cesse de se développer. Il y a une semaine, une nouvelle boutique a été inaugurée à Boulogne-Billancourt. Début novembre, c'est au salon du Made in France et à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine que ce savoir-faire et nos talents s'exporteront. A travers Origine Corrèze, c'est toute l'authenticité, l'innovation et la qualité de vie de la Corrèze dont nous faisons la promotion. Une Corrèze qui guide notre engagement et fait notre fierté dans toute sa richesse et sa diversité, et pour laquelle nous restons pleinement mobilisés afin de toujours améliorer son cadre de vie et son développement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Sébastien DUCHAMP.

M. DUCHAMP – Je voulais juste revenir sur votre discours d'introduction. Vous avez dressé les grands engagements du Département sur cette mandature : un Département engagé, protecteur, accélérateur de la transition écologique. Vous avez abordé la rénovation énergétique pour le logement et le rôle de l'agriculture dans cette transition. Je voulais savoir si l'aménagement de voies vertes était prévu sur ce mandat, sachant que le Département de la Corrèze est très en retard sur les Départements voisins. Je pense essentiellement aux Départements de la Dordogne et du Lot qui ont des programmes d'aménagement très ambitieux dans ce domaine. J'ai peur que nous soyons un peu à l'écart si nous n'avons pas une politique forte à l'échelle du Département dans ce type d'aménagements. Pour finir, sur le côté protecteur, je voulais aussi avoir des éclaircissements, mais je ne sais pas si vous pourrez nous les donner aujourd'hui, concernant la désertification médicale, qui est très importante pour nous, en particulier sur notre canton. Merci.

M. LE PRESIDENT – En premier lieu, sur ce que Sébastien DUCHAMP vient de dire, j'ai fait replacer les éléments du moment dans la feuille de route du Département. La santé, bien entendu, fait partie des sujets sur lesquels nous travaillons tous et sur lesquels nous avançons. Nous aurons certainement des éléments complémentaires au "Plan Ambition Santé" à venir très rapidement.

Pour ce qui est des voies vertes, nous travaillons en étroite collaboration avec les Départements du Lot et de la Dordogne afin d'envisager les connexions possibles entre nos réseaux. Avec le Lot, la difficulté est de se raccorder en traversant la Dordogne, qui ne dispose pas de pont susceptible d'être encorbellé pour créer une liaison douce. Si tel avait été le cas, nous l'aurions fait à Beaulieu, mais c'est impossible structurellement. Nous sommes, bien sûr, attentifs à ce sujet qui faisait partie de nos engagements de campagne. Les services travaillent à recartographier l'existant sur le territoire pour, je l'espère, dans le courant de l'année prochaine, remettre à niveau, en relation avec l'ensemble des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), le maillage des sites emblématiques et des voies vertes et, peut-être, imaginer des cartes d'itinérance dédiées.

Je ne reparlerai pas d'Origine Corrèze, mais les éléments programmatiques d'actualité sont présents.

Concernant ce qu'a dit Bernard COMBES tout à l'heure sur la quantité d'eau qui est en diminution, je pense qu'il faut être précis. La quantité d'eau globale qui tombe en Corrèze n'est pas en diminution, mais elle est erratique. Le stockage peut avoir du sens et conforter les propos de Bernard COMBES. Les retenues ne sont pas l'alpha et l'oméga de la politique de l'eau. C'est un élément parmi d'autres qui s'inscrivent dans un schéma plus global : le maintien des zones humides, la gestion de l'utilisation, la promotion de technologies permettant des économies en eau.

Pour répondre à la question sur l'Objectif EcoEnergie, je rappelle qu'aujourd'hui, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont essentiellement utilisés à des fins commerciales par ceux qui polluent. Notre idée était de mobiliser la seule société corrézienne de Nouvelle-Aquitaine parmi les 28 entreprises reconnues sur le plan national par le Ministère de la Transition Ecologique. Nous travaillons depuis longtemps avec cette société, afin qu'elle obtienne cette reconnaissance et qu'elle puisse aller glaner de l'argent chez Total, Elf et tous les autres. Nous disposons donc d'une caisse bien remplie et sans fond, personne n'étant parvenu à utiliser tous les CEE générés chaque année.

Benoît CHEZE a créé Objectif EcoEnergie en 2010, avec un capital de 500 000 €. Pour développer l'entreprise et pour lui permettre de dépenser les CEE qu'elle collecte, il s'est associé au groupe corrézien A.B.F., qui porte notamment Iso Inter à Objat, très connu dans le domaine de l'isolation. L'association des deux entités permet d'intervenir sur la partie travaux. Nous leur avons suggéré de mobiliser les CEE pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, en plus des aides de l'Etat et du Département, avec l'appui de Corrèze Ingénierie, ainsi que pour les chantiers des particuliers.

Objectif EcoEnergie est, non seulement mandataire des CEE, mais aussi du dispositif national Ma Prime Rénov'. La société A.B.F. représente 18 M€ de chiffre d'affaires en Corrèze. Enfin, pour les diagnostics thermiques, nous travaillons avec le bureau corrézien Aterplo, qui est l'un des deux seuls diagnostiqueurs agréés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement) dans le Département.

Patricia va nous présenter le rapport et nous ouvrirons ensuite le débat.

RAPPORT N° 101

CORRÈZE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Mme BUISSON – La rénovation énergétique est l'une des priorités de notre programme. Aujourd'hui, nous vous proposons donc d'entrer de plain-pied dans sa mise en œuvre concrète, rivée sur l'intérêt des Corrèziens et sur l'intérêt général plus globalement.

Depuis 2015, l'habitat est au cœur de nos priorités pour améliorer le logement des Corrèziens. En parallèle, nous avons engagé le plan Corrèze Transition Ecologique, une transition écologique pour et avec les Corrèziens, poursuivant de nombreux objectifs, parmi lesquels la sobriété et l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, nous proposons de lier ces deux objectifs avec un nouveau programme : "Corrèze Rénovation Energétique".

Pourquoi ? En Corrèze, 32 % des logements sont classés en catégories F et G. Cela représente près de 50 000 logements très énergivores nécessitant des travaux de rénovation importants. Certes, de nombreuses aides financières existent, mais elles sont aujourd'hui difficilement mobilisables, avec des dossiers techniques et administratifs décourageants pour beaucoup d'entre nous. De plus, des offres de rénovation parfois douteuses, vous l'avez dit, ont été proposées par certaines entreprises ces dernières années et les nombreux démarchages abusifs ont dégradé fortement l'image et surtout la confiance envers ces dispositifs. Avec Corrèze Rénovation Energétique, nous souhaitons donc accélérer et amplifier la rénovation des logements pour aider les Corrèziens à gagner en confort d'une part, mais aussi à faire baisser leur facture d'énergie d'autre part.

Comment ? Corrèze Rénovation Energétique s'appuie d'abord sur un partenariat entre le Département, Objectif EcoEnergie, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), la Fédération Départementale du Bâtiment de la Corrèze, les artisans corrèziens, les intercommunalités et leurs OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), ainsi que l'Etat. C'est simple et clés en main, Corrèze Rénovation Energétique propose aux Corrèziens un accompagnement personnalisé dans leurs travaux, en garantissant la simplicité d'accès aux financements dédiés et la qualité des travaux réalisés par des artisans locaux.

Comment cela marche-t-il, en quelques étapes ? Ce n'est pas tant le processus qui est complexe. La complexité provient surtout de l'état du dispositif qui trouble les usagers. Nous visons à apporter de la simplicité. Tout d'abord, l'inscription se fait par un formulaire unique, disponible sur le site du Département. 6 étapes simples, autour desquelles les Corrèziens sont accompagnés dans une procédure sécurisée. Par ailleurs, nos services peuvent également accompagner et aider par téléphone en cas de difficulté. Après l'inscription, le demandeur est recontacté pour échanger sur son projet sous 7 jours et 15 jours si son logement est classé D ou C, afin de prioriser les interventions vers les logements les plus énergivores. Intervient ensuite l'audit énergétique gratuit qui est proposé avec au minimum 3 scénarios de rénovation. C'est vraiment un élément nouveau, qui est un vrai plus pour les gens. Cet audit est accompagné d'une évaluation des aides mobilisables pour chaque scénario, afin de rechercher le meilleur financement possible. Ensuite, selon le scénario, la mise en relation avec les entreprises locales partenaires de cette démarche est effectuée pour établir les devis et, enfin, réaliser les travaux.

Donc, aucun démarchage, ni téléphonique ni physique, n'est réalisé par le Département. Les demandes de subventions auprès des structures et collectivités concernées sont faites par Objectif EcoEnergie, qui accompagnera également les travaux. Les subventions sont ensuite directement déduites des factures, afin que le client n'ait plus qu'à régler le reste à charge. L'étalement du financement peut également être proposé en cas de reste à charge important via l'établissement d'un éco-prêt à taux 0.

En résumé, Corrèze Rénovation Energétique, c'est : pas d'avance de frais, un panel d'artisans corrèziens à disposition et pas de gestion administrative. Donc, simplicité et sécurité pour les personnes.

Enfin, en parallèle des particuliers, Corrèze Rénovation Énergétique s'adressera aussi aux collectivités à travers la mise à disposition d'une ingénierie technique et financière, que ce soit sur leurs opérations de rénovation énergétique déjà programmées ou pour évaluer les financements mobilisables sur leur patrimoine.

M. LE PRESIDENT – Merci. Christian BOUZON.

M. BOUZON – Monsieur le Président, chers collègues, dans ce rapport Corrèze Rénovation Énergétique, le Département s'engage donc à aider les Corrèziens et les collectivités à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et de leur habitat, ceci en agrégeant les dispositifs existants qui, parfois, sont un peu nébuleux, il faut en convenir et vous l'avez dit. Vous proposez donc dans ce programme d'organiser et de coordonner un dispositif qui permettrait l'optimisation, via Objectif EcoEnergie, de l'utilisation des certificats d'énergie. Dans ce programme, vous mettrez également en évidence les moyens de bénéficier des aides proposées par l'Etat : la prime Rénov, la prime Energie, etc. En résumé, ce service que vous proposez est, en quelque sorte, la création d'un guichet unique, qui permettrait aux Corrèziens de se repérer dans cette jungle, vous l'avez citée tout à l'heure, des aides existantes. C'est un défi ambitieux et intéressant pour tous les Corrèziens, car la rénovation énergétique, nous le savons tous, est un véritable enjeu social et économique, un enjeu environnemental urgentissime. Nous vous suivrons donc dans cette action et même sur la moralisation de ce marché.

Mais vous me permettez, Monsieur le Président, d'émettre quelques réserves. Tout d'abord, quid des dispositifs proposés par les communautés d'agglomérations, les EPCI, et quid aussi du dispositif déjà proposé par la Région ? Vous êtes-vous concertés en amont avec ces collectivités ? Ces dispositifs vont-ils se compléter, vont-ils être supprimés, vont-ils se chevaucher ? Une autre de mes réserves est le temps que vous donnez pour émettre un diagnostic : 7 jours, 14 jours. Je crains qu'ils ne soient trop courts si de nombreux Corrèziens choisissent de faire appel à Corrèze Rénovation Énergétique pour entamer leurs travaux et ils devraient le faire, puisque ce dispositif va agréger les autres. Enfin, j'ai été concerné avec des habitants de l'Yssandonais : un financement est-il prévu pour les Corrèziens qui, malgré tout, n'obtiendraient rien du tout et qui habiteraient quand même dans une passoire énergétique ? La Corrèze va-t-elle prévoir quelque chose pour ces cas particuliers ? Quand commencera ce dispositif, quand va-t-il s'arrêter et aurons-nous un bilan régulier, par exemple à chaque plénière, de son avancée ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je pense que tu poses les bonnes questions. Sur le dispositif des EPCI, il n'y a aucun problème pour qu'il vienne s'agréger au nôtre. L'aide sera versée directement par la collectivité en question. Des évolutions pour contractualiser avec Corrèze Rénovation Énergétique pour faire le lien et l'avance seront toujours possibles. Le dispositif est ouvert en conséquence.

Sur la Région, je pense qu'il y a deux volets : les plus ruraux et les plus urbains. Pour les plus urbains, il n'y a pas de télescopage possible. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région ont décidé de mettre fin aux Conseillers EcoEnergie et de les remplacer par une plateforme plus globale, qui refinancera les animations et élargira le dispositif à des agglomérations comme celles de Tulle ou Brive, qui souhaitent créer des maisons de l'habitat. En milieu rural, les Communautés de Communes préfèrent le dispositif du Département, qu'elles estiment plus lisible. Néanmoins, nous interviendrons uniquement sur les dossiers de rénovation énergétique, les autres dossiers des OPAH, tels que l'aménagement, ne relevant pas de la compétence de Corrèze Rénovation Énergétique.

J'insiste sur le fait que Corrèze Rénovation Énergétique effectuera uniquement de la rénovation globale. Le périmètre du dispositif s'étendra sur 5 ans à compter de maintenant. La prévision de 400 emplois dans les 18 premiers mois est calibrée pour inscrire le dispositif dans la durée et anticiper sa montée en puissance.

Pour répondre à la question sur le délai de 7 et 14 jours après le diagnostic, il s'agit d'un moyen de rendre plus réactifs les artisans engagés dans le dispositif.

Nous avons testé le dispositif en *off*, grâce aux contacts pris et à la présélection effectuée dans le cadre de Défi Energie. Nous organiserons un point presse la semaine prochaine avec les partenaires pour présenter l'opération *in situ*, sur un cas concret. La plateforme est prête à accueillir les formulaires et elle dispose d'un numéro d'appel dédié en soutien d'Internet.

Le bilan ne sera peut-être pas effectué lors de chaque séance du Conseil Départemental. Un point régulier est prévu avec l'ensemble des opérateurs. Il sera mensuel dans un premier temps, puis trimestriel. Je tiens à ce suivi afin de contrôler nos partenaires, Objectif EcoEnergie, ABF (Architecte des Bâtiments de France) et les 18 entreprises corréziennes (10 chauffagistes et 8 entreprises d'isolation) qui s'inscrivent d'ores et déjà dans le dispositif via la contractualisation. Nous disposerons donc d'un comité de suivi régulier, auquel pourra être associé un élu de la minorité. Nous pourrions produire un rapport annuel qui sera présenté au Conseil Départemental.

Enfin, en ce qui concerne les aides, y compris pour le particulier, nous entendons observer l'évolution du dispositif jusqu'à la fin de l'année. Nous referons ensuite un bilan et nous envisagerons, éventuellement, les manières d'adapter ou de modifier notre propre dispositif d'aides à l'habitat en 2022. Nous nous laissons du temps jusqu'au vote du budget en avril.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ... Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

*La délibération n° 101 relative à Corrèze Rénovation Énergétique
est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie. Ghislaine, sur l'actualisation du tableau des emplois budgétaires.

RAPPORT N° 102

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 JUILLET 2021

Mme DUBOST – Le tableau des emplois est un outil de gestion et de pilotage pour la collectivité. Il enregistre, tout au long de l'année, les créations, suppressions ou modifications des emplois. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 31 juillet 2021, avec des évolutions suite aux réussites aux concours, des évolutions d'emplois rendues nécessaires par les fonctionnements des services dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité, des créations et des suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité. Par ailleurs, le Département poursuit sa politique volontariste auprès des étudiants favorisant, autant que possible, l'accueil d'apprentis : 5 postes supplémentaires d'apprentis sont ainsi proposés à la création. Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, plusieurs transformations d'emplois sont prévues pour adapter les postes au fonctionnement des services. Au titre du Centre Départemental de Santé, plusieurs transformations d'emplois sont prévues pour adapter les effectifs à l'organisation du travail qui a été posée afin d'assurer le meilleur accès aux patients.

M. LE PRESIDENT – Très bien. Stéphanie.

Mme VALLEE-PREVOTE – Bonjour à tous. Monsieur le Président, j'ai noté dans le rapport 3 postes de conseillers numériques. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? A quels postes seront-ils affectés ? Quant aux apprentis dans la collectivité, combien sont-ils actuellement ? Il me semble que 5 est un nombre insuffisant. Par ailleurs, sur quels services sont-ils affectés ? Enfin, nous aimerions avoir des précisions sur la restructuration des services qui va être faite en début d'année, dont on entend beaucoup parler ces derniers temps.

M. LE PRESIDENT – Sur ce dernier point, je vous ai donné les contours des évolutions à la marge qui pourraient avoir lieu. C'est une adaptation qui correspond à la volonté dans laquelle nous voulons travailler, c'est-à-dire avoir un pôle Infrastructures, un pôle Territoires, qui regrouperait l'attractivité et les sujets connexes, et mener une action horizontale sur la Transformation Numérique, avec un volet spécifique sur la participation citoyenne. Ce ne sont pas des évolutions majeures. Nous sommes plutôt dans la continuité, avec un Directeur Général, son Adjoint et des Directeurs, afin d'éviter la multiplication des strates.

Les 3 conseillers numériques sont liés aux dispositions mises en place par Cédric O. L'Etat cofinance des postes de conseillers numériques, qui ont peu ou prou le même rôle que les ambassadeurs de la vaccination. Ils font la promotion des usages sur le terrain. Ces 3 postes sont dédiés essentiellement aux personnes âgées, aux plus jeunes et aux entreprises. Ils sont en cours de recrutement. D'autres territoires ayant postulé aux mêmes projets que nous sont en train de recruter leurs animateurs numériques. Nous allons regarder ce que ces collectivités souhaitent faire afin de venir en complémentarité.

Enfin, nous avons 12 apprentis actuellement présents dans la collectivité. 5 postes supplémentaires seront créés.

Jean-François LABBAT.

M. LABBAT – Monsieur le Président, je vais voter contre ce rapport. Je rappelle que le collège de Corrèze ne s'appelle pas collège de Corrèze mais collège Bernadette Chirac. Je pense qu'il faudrait le nommer ainsi. Enfin, je n'ai pas été convaincu par les arguments pour le redéploiement du poste du collège de Corrèze. J'avais également demandé l'étude KPMG (Klynveld, Peat, Marwick et Goerdeler) que je n'ai pas eue. Voilà pourquoi je voterai contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT – J'ai souhaité que l'on puisse avoir un nom pour chaque collègue. Bien entendu, il y a le collègue Bernadette Chirac Corrèze, parce que je souhaite que l'on sache où il se situe.

L'étude KPMG pour tous permet d'avoir une répartition harmonieuse des personnels au regard des tâches à effectuer. En Corrèze, nous sommes excédentaires depuis longtemps d'un poste voire d'un poste et demi. Au gré des départs, une personne ne sera pas remplacée. Elle était en maladie et avait un remplaçant. Je pense que les services doivent être rigoureux. La situation de ce collègue aurait dû être régularisée depuis longtemps au tableau des effectifs. Cela dit, je comprends que chacun entretienne son clientélisme local.

*La délibération n° 102 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 31 juillet 2021
est adoptée par 28 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions.*

Merci. Francis, sur les marchés publics et les accords-cadres.

RAPPORT N° 103

**MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES –
COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

M. COMBY – Le 1^{er} juillet dernier, nous avons donné délégation au Président pour la passation de ces marchés publics. Le Président doit nous en rendre compte lors de certaines séances. C'est le cas aujourd'hui. Je vous donne donc quelques éléments concernant les marchés publics qui ont été passés ces derniers mois :

- la maîtrise d'œuvre du collège d'Argentat ;
- le nettoyage des divers locaux du Département ;
- l'entretien des espaces verts ;
- les contrats de chauffage dans nos locaux ;
- l'acquisition de matériel informatique ;
- la livraison de panneaux de signalisation routière ;
- la maintenance des extincteurs ;
- le collège Jean-Moulin à Brive ;
- le collège de Treignac pour la chaufferie ;
- certains réseaux d'assainissement ;
- l'isolation des planchers dans des collèges ;
- des menuiseries dans d'autres collèges ;
- la restructuration du collège d'Allasac ;
- la restructuration du CERBF (Centre d'Entretien Routier Bâtiments et Fibre) de Neuvic ;
- l'acquisition de logiciels ;
- la gestion du restaurant administratif du Conseil Départemental à Tulle ;
- le remplacement des agents des collèges ;
- des travaux d'entretien dans nos locaux et sur les routes ;
- la fourniture de matériel pour les Archives Départementales ;
- des logiciels ;
- le nettoyage des locaux au collège Clémenceau ;
- des sanitaires ;
- la maîtrise d'œuvre du collège d'Allasac ;
- l'achat de fournitures de bureau ;
- la déviation de Malemort ;
- des terrassements sur les routes départementales ;
- des achat de produits d'entretien ;
- l'entretien de dépendances du domaine public départemental ;
- des fournitures de services de télécommunication.

Nous devons prendre acte de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Globalement, ce sont 400 M€ de dépenses publiques annuelles qui vont pour une grande partie à l'économie locale. Je vous demande de prendre acte. Tout le monde est-il d'accord pour prendre acte ?

*Acte est donné sur la délibération n° 103 relative aux marchés publics et accords-cadres –
Compte-rendu de la délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
(article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

RAPPORT N° 104

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
AUTONOME DU GLANDIER À LUBERSAC

Mme CHAMBON – Nous proposons Francis COMBY à la présidence.

M. LE PRÉSIDENT – Qui est favorable ? ...

*La délibération n° 104 relative à la désignation du Président du Conseil d'Administration de
l'Établissement Public Départemental du Glandier à Lubersac
est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons au rapport n° 105 sur l'activité des services du Conseil Départemental. Christophe ARFEUILLERE.

RAPPORT N° 105

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. AREFEUILLERE – Merci, Président.

Vous avez eu la communication du rapport d'activité 2020 des services du Conseil Départemental dans votre pochette ce matin. Chaque année, le rapport d'activité est l'occasion de présenter les actions conduites par le Département l'année précédente pour assurer ses missions de cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Le Conseil Départemental, ce sont 2 300 agents qui s'investissent chaque jour au service des Corrèziens et de la Corrèze. Ainsi, au nom de tous mes collègues, je souhaite saluer leur dévouement sans faille dans leurs différentes missions partout en Corrèze, d'autant plus pendant cette période de crise sanitaire que nous avons traversée, avec le souci constant de l'écoute, de la proximité et de la qualité du service rendu aux usagers.

En 2020, le Département s'est clairement positionné comme protecteur des Corrèziens face à la pandémie et ses conséquences. A ce titre, il a su s'adapter à l'organisation de ses services pour une action réactive et de proximité, avec des mesures telles que "Corrèze Masques", "Corrèze Tests" et "Corrèze Vaccination" pour protéger les Corrèziens face à la COVID-19. Nous avons aussi engagé le plan Corrèze Accompagnement COVID-19, un plan solidaire pour les Corrèziens, dynamique pour l'économie et ambitieux pour l'attractivité du territoire. En parallèle, nous avons poursuivi notre action de proximité dans le respect des engagements pris auprès des Corrèziens : pas d'augmentation d'impôts, maîtrise des dépenses de fonctionnement et désendettement pour prioriser l'investissement.

En matière de solidarité, nous avons conforté notre politique en faveur de la justice sociale et du bien vivre ensemble en Corrèze, notamment avec le développement du Centre Départemental de Santé, pour garantir une offre de soins de proximité et de qualité, ou la création de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze, pour promouvoir et valoriser les métiers de l'aide à domicile.

L'année 2020 aura été marquée par l'amélioration et le dynamisme sur le plan de l'aménagement territorial avec, notamment, l'ouverture de la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne dans le cadre de Corrèze Transition Ecologique, le lancement des travaux de la déviation de Malemort et la poursuite du Plan Routes 2025 et, bien sûr, la fin des travaux du développement de la fibre dans le cadre du plan Corrèze 100 % Fibre 2021.

Pour conclure, nous sommes restés fidèles à notre méthode fondée sur l'écoute et la concertation, une méthode qui a fait ses preuves et que nous poursuivrons pour ce nouveau mandat.

Voilà, Président, pour ce rapport d'activité.

M. LE PRESIDENT – Jean-François LABBAT.

M. LABBAT – Tout d'abord, merci. Le rapport est assez complet, même si je n'ai pas eu le temps de le lire en entier. Je note aussi que contrairement à l'Etat, nous sommes attentifs aux deniers publics, puisque le rapport est responsable. Je tenais à le signaler. Je voulais rechercher le chiffre de la forte accélération de la commercialisation des prises. J'en profite pour demander si nous pouvions avoir un état des lieux de leur commercialisation, qui ne figure pas au rapport. Il me semble qu'il y a des objectifs. Pourriez-vous nous apporter prochainement cette information ?

M. LE PRESIDENT – Je vous redonnerai le chiffre que nous avons présenté aux Présidents d'EPCI. Je suis surpris que vous ne receviez pas la lettre d'information de NATHD (Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit), dont nous sommes actionnaires. Je la fais régulièrement suivre à Hélène et Patricia, qui y siègent. Elle doit être mal diffusée. Nous vous la transmettrons.

Tout le monde est d'accord pour prendre acte.

*Acte est donné sur la délibération n° 105 relative au rapport d'activité 2020
des services du Conseil Départemental.*

RAPPORT N° 201

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE :
RECONNAISSANCE ET VALORISATION

Mme PADILLA-RATELADE – Depuis plusieurs années, rapports et annonces se succèdent pour souligner le défi de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes fragiles, notamment en lien avec le vieillissement. L'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie est un sujet récurrent et la crise que nous traversons a pu mettre en lumière le caractère essentiel et irremplaçable de ces métiers, tant d'un point de vue humain et social que d'un point de vue économique. Force est de constater aujourd'hui le déphasage criant des politiques nationales par rapport à la réalité de ceux qui mettent en œuvre les politiques d'accompagnement de population dans les territoires et en particulier les départements, chefs de file de l'action sociale.

Dans les annonces du Premier ministre, cette volonté de revalorisation se traduit d'ores déjà par une revalorisation des salaires des personnels intervenant au service des services d'aide à domicile associatifs, au moyen d'une modification de la convention collective de la branche de l'aide à domicile. Celle-ci prévoit une revalorisation, par l'avenant 43, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour les structures relevant de cette convention. Pour notre département, ce sont 16 structures qui sont concernées par la mise en application de cet avenant.

En Corrèze, le Conseil Départemental s'est engagé, dès 2019, à co-construire avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) un plan d'actions pour répondre aux problématiques de terrain concernant les accompagnements à domicile. Concrètement, 3 difficultés avaient été identifiées : l'attractivité pour ces métiers, le recrutement de personnels formés, la fidélisation dans l'emploi. Pour y répondre, un dispositif singulier de parcours professionnel a été construit et financé. L'AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze) permet de repérer les candidats, de les immerger dans une réalité de métier, de valider les prérequis au métier et d'accompagner les nouveaux salariés dans leur intégration. A ce jour, l'AMAC a permis aux SAAD de recruter plus de 45 contrats.

L'obligation vaccinale des personnels des SAAD, combinée à l'épuisement des personnels au front depuis plus de 2 ans, légitimement encore plus aujourd'hui l'AMAC et son renforcement. Un dispositif qui, en Corrèze, a permis d'amortir la pénurie de personnels que tous les Départements connaissent. Face à cette pénurie de main d'œuvre, le Conseil Départemental souhaite poursuivre la structuration complète des SAAD qu'il a engagée dès décembre 2016 et défendre ainsi notre modèle social, reposant sur l'équité de traitement et la justice sociale. Ainsi, la revalorisation de la rémunération des aides à domicile est la nouvelle brique indispensable de notre modèle corrézien. Cette revalorisation s'inscrit dans une démarche globale, qui vise à reconnaître la réalité du travail réalisé par les aides à domicile et leur juste rémunération, à donner une nouvelle impulsion à l'AMAC, par le renforcement et l'attractivité de ce secteur, assurer la reconnaissance de l'ensemble des personnels du secteur de l'aide à domicile sans distinction de statut, de régime ou d'employeur, de garantir aussi l'équité de traitement pour tous les salariés, quelle que soit la convention collective à laquelle ils appartiennent. Le Conseil Départemental s'inscrit ainsi à l'opposé de l'approche catégorielle du Ségur de la Santé, qui a généré à la fois de l'injustice, de l'incompréhension et des coûts impactant les budgets des structures et grevant plus encore les recrutements.

C'est pour répondre à ces exigences que le Conseil Départemental s'engage à proposer un soutien à l'ensemble des SAAD quel que soit leur statut, afin de ne pas créer une concurrence risquant de fragiliser une partie du secteur, pour permettre une revalorisation effective des salaires des intervenants à domicile, d'approuver le principe d'une aide financière du Département aux SAAD corréziens pour atténuer l'impact d'une revalorisation des rémunérations de leurs salariés et, ainsi, soutenir l'attractivité du métier, et approuver l'engagement du Département à soutenir les 7 SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile pour la mise en application de l'article 43 à compter du 1^{er} octobre 2021, et porter à connaissance de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité

pour l'Autonomie) cet engagement afin de bénéficier de l'application de l'article 47 de la loi finance de la Sécurité Sociale, qui prévoit une aide de la CNSA aux Départements finançant un dispositif de soutien aux professionnels des SAAD, par la compensation d'une partie des surcoûts pour les Départements.

Les modalités financières de ce plan de revalorisation et de soutien seront présentées au Conseil Départemental du 26 novembre 2021. Dès lors que les structures concernées auront réalisé le chiffrage de cette mesure, le Département versera une dotation extra-légale à chaque SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile dès novembre 2021 pour compenser l'impact de cette revalorisation sur le reste à charge de l'usager selon les modalités définies par la CNSA, en contrepartie d'un soutien partiel de cette caisse.

M. LE PRESIDENT – Avant d'entrer dans les débats, j'ouvre une parenthèse pour répondre à la question de Jean-François LABBAT. NATHD, qui est notre société d'exploitation du réseau public, totalise 210 768 prises construites en septembre, dont 99 151 en Corrèze, soit la moitié du réseau de Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes à 25 % de commercialisation à 6 mois. Aujourd'hui, 14 935 prises sont raccordées, 3 949 sont en cours de raccordement et 3 522 sont programmées. Contrairement aux idées reçues qui circulent à la campagne, le taux de raccordement dès la première intervention est de 92,9 %. Le délai moyen de raccordement est de 17,6 jours. Nous vous communiquerons les chiffres régulièrement.

M. LABBAT – Et par rapport à vos prévisions ?

M. LE PRESIDENT – Notre *business plan* prévoyait 30 % à 3 ans (nous sommes à 25 % à 6 mois et nous serons à 35 % à un an) et 60 % à 10 ans, comme tous les réseaux. L'enjeu, désormais, est de voir comment nous pouvons déconventionner le cuivre et avoir 100 % de personnes raccordées. Je referme la parenthèse.

Annick TAYSSE.

Mme TAYSSE – Merci, Monsieur le Président. Heureusement que vous avez travaillé la nuit, parce que l'annonce ne date pas d'hier. Pour rappel, la revalorisation des salaires de la branche de l'aide à domicile a fait l'objet d'un arrêté le 28 juillet et d'une parution au Journal Officiel le 5 août. Nous examinons le sujet et ses répercussions dans les instances depuis assez longtemps. Je vous signale, en outre, que la calculatrice Excel que vous nous avez transmise ne fonctionne pas. Nous avons donc travaillé autrement pour estimer l'impact en matière d'augmentation de la masse salariale.

Pour mémoire, je rappelle que nous avons eu, juste avant, l'avenant 44 pour l'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier, qui a des répercussions sur l'augmentation de la masse salariale. Il a pris effet seulement en juin pour certaines instances. La rétroactivité ne peut pas être portée dans mon instance, ce qui génère des inégalités en termes de territoires.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette revalorisation. Qui, dans cette assemblée, oserait contester sa nécessité absolue et sa légitimité pour les services, pour la filière intervention ? Car deux filières sont désormais définies : d'une part, la filière intervention, pour les personnes intervenant auprès des personnes âgées ; d'autre part, la filière support, pour les SAAD et autres officines, dans laquelle j'inclus les instances. Ôtez-moi d'un doute, je me trompe ? Nous faisons le même métier.

M. LE PRESIDENT – Non, vous ne faites pas le même métier.

Mme TAYSSE – Nous avons des services mandataires, qui sont largement utilisés.

M. LE PRESIDENT – C'est autre chose.

Mme TAYSSE - Certes, c'est autre chose, mais cela fait partie du travail des instances au quotidien.

M. LE PRESIDENT – Annick, je regrette, mais des annonces ont été faites hier. Nous avons les textes au compte-goutte et nous disposons uniquement de la notification de la CNSA, ce qui nous oblige à prendre une délibération pour bloquer les crédits pour cette année.

Pour préciser les choses : aujourd'hui, la loi oblige uniquement les services prestataires non-lucratifs à revaloriser les salaires au 1^{er} octobre, selon un mode de calcul très complexe dont on ne connaît pas exactement les contours. C'est pourquoi nous vous avons fourni une calculatrice et pourquoi nous prenons une délibération de principe, qui sera suivie d'une délibération beaucoup plus formelle, avec le montant exact, au mois d'octobre.

Sont exclus du dispositif de revalorisation, pour le moment : les SAAD lucratifs et tous les particuliers, qui font du gré à gré et ne sont donc pas concernés par une convention. Nous n'avons pas à intervenir sur les mandataires qui gèrent les particuliers. Toutefois, nous appelons ces derniers à revaloriser eux aussi les salaires s'ils souhaitent, demain, demeurer attractifs et continuer d'avoir des aides à domicile. La revalorisation moyenne est de 146 €. Elle va de peu jusqu'à 228 €, selon les catégories. A n'en pas douter, le salarié qui aura 150 € de moins par mois fera le choix d'aller vers un service prestataire, doté d'un encadrement et d'une organisation.

Aujourd'hui, il y a bien 3 catégories prévues par la loi :

- les particuliers, qui ne sont pas concernés par la revalorisation salariale ;
- la catégorie non-lucrative, avec les 7 SAAD concernés, qui représentent 60 % de l'activité en Corrèze ; ADAPAC (Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et d'Accompagnement de la Corrèze), l'Association AVEC, Tout à Dom, Vie Paisible, ICA (Instance de Coordination de l'Autonomie) de Treignac, Profession Domicile et Intégr'à Dom ;
- la catégorie lucrative, qui n'a pas d'obligation, mais qui devra revaloriser les salaires si elle souhaite demeurer attractive.

La délibération que nous prenons aujourd'hui est très claire. Elle indique que nous finançons la revalorisation dès le 1^{er} octobre, avec un paiement en novembre. Le Conseil Départemental du 26 octobre prendra une délibération formelle et nous compenserons intégralement pour les 7 SAAD sur la fin d'année 2021. En 2022, nous intégrerons les lucratifs pour mettre tout le monde sur le même pied d'égalité.

Si nous avons décidé de présenter ce rapport aujourd'hui, c'est parce que le Premier Ministre est venu brouiller les cartes en annonçant une revalorisation à 22 €. Je pense que le gouvernement commet une erreur monumentale en résumant le débat à un effet d'annonce. En Corrèze, nous avons très peu de services à domicile en dessous de 22 € : seuls 2 ou 3 petits organismes sont à 21,5 euros, tous les autres sont au-delà de 22,5 € et jusqu'à 25 €.

Pour ce qui est des instances, je vous propose de mettre en place un groupe de travail afin d'examiner la manière dont nous pouvons préserver notre modèle social à la corrézienne. Si nous n'effectuons pas nous-mêmes la revalorisation salariale, les SAAD n'auront pas les moyens de la faire et nous n'aurons pas les gens pour travailler. C'est aussi un engagement que nous avons pris auprès des services d'aide à domicile lors de la campagne électorale.

Nous sommes face à un choix : soit nous réintégrons les instances et nous les gérons, soit nous considérons qu'elles sont des outils politiques pilotés par un certain nombre de Conseillers Départementaux, puisqu'elles ont été conçues ainsi. Aujourd'hui, nous n'avons pas l'équité.

Mme TAYSSE – Je dis : chiche. Je pense qu'il faut les réinternaliser.

M. LE PRESIDENT – Il faut que nous en discutons.

Mme TAYSSE – Oui, il faut que nous en discutons, parce qu'il n'est pas question qu'ils passent à travers la revalorisation des salaires. De l'argent, nous pouvons en trouver. A juste titre, vous avez mis la coordination cœur de métier : Instance de Coordination de l'Autonomie. Nous avons toujours souscrit à cet objectif.

M. LE PRESIDENT – La condition pour bénéficier de l'aide du Département est que 6 % de la population soient concernés. Je ne suis pas satisfait. Sur le sujet de la revalorisation des cadres et des personnels qui travaillent dans les instances, qui n'ont pas la mission directe d'intervenir et d'accompagner sur le terrain, j'observe que de nombreux privilèges ont été accordés en termes de salaire, y compris sur la valeur du point. C'est aussi le travail de transparence que je souhaite que nous fassions au sein de cette Assemblée. Les 3 syndicats, la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), CGT (Confédération Générale du Travail) Santé et FO (Force Ouvrière), saluent le système corrézien, qui pondère un peu la prise en charge selon les revenus des bénéficiaires, alors que le système du Gouvernement va tout niveler.

Il est bien évident que nous n'avons pas découvert la situation hier. Si j'ai souhaité examiner ce rapport dans cette séance, c'est pour associer tout le monde au débat, dans la continuité immédiate de l'annonce qui a été faite, sans attendre le mois d'octobre.

Je vous le redis pour terminer : le Département de la Corrèze, comme beaucoup de Départements voisins, n'est pas dans l'obligation de compenser. Si vous rejetez aujourd'hui majoritairement la compensation, nous ne serons pas obligés légalement de la faire. Pourquoi ? Parce que nous autorisons les SAAD, mais nous ne les tarifons pas. Nous ne sommes donc pas concernés par les textes.

Je souhaite que nous envoyions un message fort aux aides à domicile de terrain, qui nous font confiance depuis le début et qui ont vécu des moments difficiles.

Mme BOISSIERAS – Ce n'est pas tant la rémunération des coordinatrices qui me dérange. Mais comment fait-on, dans un service mandataire, pour établir fin octobre un bulletin de salaire avec des employeurs particuliers ? Quelque chose m'a échappé.

M. LE PRESIDENT – Les services mandataires ne sont pas concernés par la revalorisation. Notre délibération a du sens, puisque nous signifions au lucratif que nous revaloriserons au 1^{er} janvier. Cela laisse 3 mois aux services mandataires pour discuter avec les employeurs particuliers qu'ils représentent et les convaincre d'augmenter leurs taux horaires. C'est aussi le signal que nous envoyons aujourd'hui au travers de notre délibération.

Mme TAYSSE – ... Pardonnez-moi, mais je reviens sur le fait que les salariés des instances relèvent pour beaucoup de cette convention collective.

M. LE PRESIDENT – Oui, mais ils ne sont pas concernés.

Mme TAYSSE – Ils relèvent bien de la filière support.

M. LE PRESIDENT – Ils ne sont pas concernés par les missions dont nous discutons. Nous discutons de qui paie, selon ses compétences. Cette discussion fera l'objet du rapport de novembre afin de définir des contours précis. Le vrai sujet est de mobiliser les coordonnatrices afin qu'elles fassent comprendre aux employeurs privés que la décision du Gouvernement les met de côté et qu'ils n'auront pas, demain, d'aide à domicile. Cette décision, prise sans concertation suffisante, conduit à la déstructuration de l'aide à domicile. C'est sans doute un joli coup politique mais qui, d'ici avril, coûtera cher.

Mme BOUCHETEIL – Pour compléter ce que disait Annick, j'avais une question relative à AGGENA qui, en plus du portage de repas, porte aussi la structure AMAC et qui a évalué le coût de l'application de l'avenant à 20 000 € annuels.

Par ailleurs, je suis très en colère contre ces effets d'annonces qui, à chaque fois, ne collent pas à la réalité. Je suis convention 51 et non 43 dans mon instance. Je me suis battue pour avoir le Ségur, qui a été financé au public par la loi de Finance de la Sécurité Sociale de 2021 et appliqué à l'ensemble des personnels administratifs et soignants. Vous étiez à mes côtés dans notre lutte pour que les soignants des structures médico-sociales puissent bénéficier du Ségur, ce qui a été annoncé uniquement sur la loi de Finance 2022, avec une rétroactivité possible. Or, il ne

s'applique pas au personnel administratif. Donc, mon personnel administratif ne bénéficie pas du Ségur et mon instance relève de la convention 51. Encore une fois, on crée des disparités, on ne compense rien, on fait des effets d'annonces et les textes ne suivent pas. Avec Jean-Jacques LAUGA, nous avons une salariée qui se partage entre un mi-temps à l'instance de Seilhac et un mi-temps dans mon instance. J'ai la convention 51 et Jean-Jacques a la convention 43. L'instance a prévu d'appliquer cet avenant et je n'ai pas de marge de manœuvre : la salariée aura 150 € de plus à Seilhac que je ne peux pas lui appliquer, car je ne relève pas de la même convention. J'invite les décideurs à venir voir comment cela se passe sur le terrain, parce que nous payons ces effets d'annonces en cascade. Les aides à domicile vont encore en partir.

Le rapport que vous présentez aujourd'hui est très bien et nous le voterons. Mais quid des instances et d'AGGENA ? Qui paie à la fin ? Ce sont toujours les élus locaux qui portent les conséquences des effets d'annonces. C'était mon coup de gueule de la séance.

M. LE PRESIDENT – Nous le partageons. Je vous propose d'organiser des groupes de travail et d'examiner le sujet dans sa globalité. L'objectif est d'avoir tout achevé pour le 10 novembre et d'avoir une idée précise des impacts financiers. Les premières estimations pour le Département sont de 5 M€.

Mme TAYSSE – Je pense qu'il faut que nous travaillions ensemble et dans la transparence. Il n'est pas normal que certains salariés dans les instances se soient vus annoncer une revalorisation de salaire. Ces personnes font le même travail.

M. LE PRESIDENT – Pour clore le débat, nous enverrons un message aux SAAD pour les informer ainsi qu'aux ICA, afin d'inviter les Présidents d'ICA à ne pas prendre de décisions hasardeuses, qui seraient de leur entière responsabilité, avant l'ouverture d'une discussion globale et, quoi qu'il arrive, avant le 1^{er} janvier. L'intérêt général doit primer.

Nous sommes d'accord ? ... Qui est pour ce rapport ? ...

*La délibération n° 201 relative à l'attractivité des métiers de l'aide à domicile :
reconnaissance et valorisation
est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie. Il nous reste un rapport sur la politique de soutien en eau et à l'agriculture. La question de la transition écologique nourrira nos débats des assises de l'eau en novembre. Hélène nous fait la présentation.

RAPPORT N° 301

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RESSOURCE EN EAU ET À L'AGRICULTURE

Mme ROME – Avec les changements climatiques à venir dans les prochaines années et une augmentation prévue de la température de 1,5 degré au minimum, des conséquences vont en découler pour notre climat avec une accentuation des phénomènes climatiques extrêmes. A partir de ce constat confirmé par le récent rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) ou l'étude Dordogne 2050, il est évident que les tensions hydrographiques vont s'aggraver dans l'avenir, avec des répercussions fortes sur les filières agricoles et touristiques notamment. Il devient donc nécessaire d'ajuster ces politiques en fonction de la quantité d'eau disponible dans le futur en priorisant les activités agricoles au cœur des futures ressources en eau. La création de réserves en eau apparaît alors comme une solution. Elles permettront ainsi de promouvoir les transformations de productions, la diversification, l'orientation vers des productions à valeur ajoutée finie, mais aussi de soutenir les filières d'élevage d'excellence. Dans cette optique, nous proposons un projet innovant de recherche, développement, gestion et stockage de la ressource en eau sur la Corrèze, qui se décline en 3 étapes :

- la première étape est une étude hydrologique sur les ressources en eau existantes et les potentielles nouvelles ressources, avec la constitution d'un comité de pilotage, un état des lieux des ressources et l'inscription de sites potentiels dans les documents d'urbanisme ;
- la deuxième étape est un plan stratégique départemental de création et de gestion de la réserve en eau, avec une réflexion concertée à l'échelle d'un territoire et d'un bassin versant ;
- la troisième étape, un opérateur de mise en œuvre de la stratégie départementale qui, possédant sa propre structure juridique, sera chargé de la création, de la gestion et des investissements sur les ouvrages afin de soutenir l'étiage, favoriser le multi-usage de l'eau et permettre l'irrigation de productions à haute valeur ajoutée.

En complémentarité de ce projet prospectif sur la ressource en eau, il est nécessaire de construire une transition écologique en adaptant notre activité économique, notamment agricole, en fonction de l'évolution de la quantité d'eau. De plus, l'agriculture est en pleine mutation. La diminution de la consommation de viande doit s'anticiper et les exploitations d'élevage doivent diversifier leurs productions. Aussi, afin de soutenir la mutation de notre agriculture dans le cadre de ces évolutions globales, nous proposons d'intervenir sur les priorités suivantes :

- le développement d'une filière Aquacole Bio Corrèzienne, porté par le syndicat des Etangs et la filière des pisciculteurs, en s'inscrivant dans une démarche de production écoresponsable et de circuits courts ;
- l'accompagnement à la certification environnementale de troisième niveau à travers un partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour soutenir les agriculteurs dans l'obtention de la certification "Haute Valeur Environnementale" (HVE) ;
- l'accompagnement à l'adaptation au changement climatique et à la diversification des productions, avec une aide aux exploitations agricoles pour des projets de diversification ou à haute valeur ajoutée. Ces projets devront être innovants et adaptés au changement climatique.

Je vous propose, par ailleurs, de renouveler notre convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, afin de la soutenir dans ses actions visant à améliorer la compétitivité de l'agriculture, la qualité de l'environnement et de l'espace rural.

Enfin, nous souhaitons poursuivre notre soutien financier aux agriculteurs qui investissent dans des systèmes d'irrigation permettant d'assurer l'autonomie en eau de l'exploitation tout en limitant l'impact sur la ressource. Il est donc proposé de renouveler le partenariat mettant en avant l'ASAFAC (Association Syndicale des Aménagements Fonciers Agricole de la Corrèze) et son rôle de conseil, tout en apportant une meilleure lisibilité sur les aides accordées par le Département.

M. LE PRESIDENT – Stéphanie VALLEE.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, il nous est présenté là un gros rapport en lien avec l'agriculture et le changement climatique. Il regroupe à la fois une étude sur la ressource en eau, avec une prévision de la gestion, ainsi que des aides directes et indirectes au soutien à l'agriculture. Je pense qu'il aurait été préférable de scinder le rapport en plusieurs, car certaines aides ne sont pas forcément liées à l'étude et, donc, le positionnement des uns et des autres aurait pu être différent. D'autre part, ce qui m'interpelle dans ce rapport est que l'on y parle d'une convention avec la Région dont on ne voit pas la couleur.

M. LE PRESIDENT – Vous l'avez votée à la fin du mandat précédent.

Mme VALLEE – Nous avons voté une nouvelle convention.

M. LE PRESIDENT – C'est celle-ci. La nouvelle convention est celle que nous avons adoptée au mois de mai. Il est vrai qu'il faut faire attention avec le mot « nouvelle » : c'est comme « nouveau monde », on ne sait plus dans lequel on est réellement. C'est la nouvelle de l'ancienne. De celle en vigueur, en fait.

Mme VALLEE – Ce n'est pas ce que j'ai compris par rapport à l'avenant sur la dernière convention signé au mois de mai.

M. LE PRESIDENT – Si, c'est cette convention. La Région a dû la passer le 17 mai. Elle ouvre aux aléas climatiques, aux productions innovantes et à l'Origine Corrèze. Nous avons repris exactement les mêmes termes. Seule la qualification des exploitations HVE 3 n'était pas directement nommée.

Mme VALLEE – Donc, il y aura un avenant ?

M. LE PRESIDENT – Nous n'avons pas besoin d'avenant. Tout est conforme à la nouvelle convention avec la Région. Nous avons eu 2 conventions. La première en 2016, lorsque la Région s'est mise en place. Puis, la Région a modifié les règles en nous demandant de ne plus cofinancer le PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage) et d'autres dispositifs. Elle nous a autorisés à transférer nos financements via une seconde convention.

Mme VALLEE – D'accord, je prends acte.

M. LE PRESIDENT – Si vous souhaitez un signifier un vote dissocié entre les 3 sujets, l'eau, l'évolution des aides et l'agriculture, nous pouvons exceptionnellement le faire. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations ?

Mme BOISSIERAS – Oui. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je suis certaine que tout comme moi, vous avez lu avec attention ce rapport 301 qui, j'en conviens, est rempli de bonnes et pertinentes intentions. Cher Président, vous l'avez présenté brillamment au début de cette session et je partage totalement le constat que vous présenté. Vous l'avez pourtant qualifié d'un peu *light* : sur le fond, oui ; sur la forme, je le trouve assez lourd. Je rejoins, d'ailleurs, la remarque de Stéphanie sur ce fourmillement d'informations et de projets.

Le projet de recherche sur la gestion de ressource en eau, stocker l'eau lorsque c'est possible afin d'en favoriser les bons usages, est intelligent et nécessaire. Là où je me perds un peu, c'est sur la stratégie du plan stratégique. Je reprends 2 phrases successives du rapport : « *Sur les potentielles installations à créer, une stratégie commune avec une vision à l'échelle du Département s'appliquera alors de façon stratégique et concertée afin d'optimiser l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux. Enfin, la réflexion stratégique de mise en œuvre de ce plan permettra de mettre en relation les acteurs du territoire et de porter une vision commune* ».

Je trouve que c'est un peu lourd. Tout cela pour favoriser, effectivement, certaines activités.

« Pour assurer la mise en œuvre de ce plan départemental, sera créée une structure dont on ne peut présager aujourd'hui du financement », bien évidemment.

En parallèle, on nous propose de conduire une politique de soutien à l'agriculture. Vous comprendrez que j'approuve, bien sûr, cette proposition. L'accompagnement dans le développement d'une filière Aquacole Bio : oui, pourquoi pas, si cela permet aux propriétaires d'étangs une valorisation financière pour en assumer la charge. Cependant, j'ai du mal à envisager le partenariat sur la transformation et la commercialisation. Cela me paraît être une opération complexe, comme cela a déjà été dit par Bernard, et directe sur une activité économique.

L'accompagnement sur la certification HVE, si j'ai bien compris la proposition qui nous est faite, consiste à valider le versement de 120 000 € (400 x 300) à la Chambre d'Agriculture, laquelle déduira 300 € lors de la facturation de son accompagnement de chaque exploitant engagé dans la démarche. Je trouve curieux que, dans ce même rapport, on passe une convention avec l'ASAFAC afin de rendre l'intervention du Département plus visible, sans rien changer à l'accompagnement à l'irrigation, et que, dans le même temps, ce soit la Chambre d'Agriculture qui perçoive l'aide et non les agriculteurs. Je trouve qu'il y a un paradoxe.

Sur l'accompagnement à la diversification, une aide incitative aux projets de diversification : oui, mais attention tout de même aux débouchés contractualisés. Je me félicite, avec vous, de ce que les industries agro-alimentaires locales ainsi que les distributeurs reviennent vers les productions françaises et locales après les avoir longtemps négligées, arguant de prix trop élevés. Mais je pense qu'il est nécessaire d'être très attentif sur la contractualisation car ces productions, même complémentaires, doivent être rémunératrices pour les exploitants.

Sur l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, en 2015, vous nous promettiez de multiplier par 10 l'activité d'Agrilocal. Aujourd'hui, ce dispositif est en panne. J'aurais aimé que l'on nous explique pourquoi, alors que cela fonctionne dans d'autres Départements, et que l'on nous éclaire sur son successeur, Mangeons 19. Une étude a bien dû être faite.

Pour ce qui est du soutien aux usages du numérique, à l'animation des territoires et à la solidarité sociale, c'est tout bon pour moi.

Je vais voter ce rapport, je pense que mes collègues de La Corrèze Ensemble le feront également. Toutefois, je reste très attentive à l'interventionnisme du Département sur l'activité agricole, tout en encourageant l'ensemble des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à soutenir avec force ce secteur économique majeur de notre Département.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Je partage ce qui vient d'être dit. Je m'étais posé la question sur l'ASAFAC. Cela s'explique par le fait que ce sont 2 types d'aides différentes : l'une sur l'investissement et l'autre sur le fonctionnement. Nous n'avons pas le périmètre pour intervenir dans la convention. Nous pouvons soutenir de l'investissement mais pas du fonctionnement en tant que tel. Cette question demeure à trancher. L'idée du rapport est de signifier aux éleveurs qu'ils peuvent s'orienter vers la HVE.

Concernant Agrilocal, nous devons réexaminer l'ensemble des dispositifs, qui sont peu lisibles et ne fonctionnent pas bien, à travers le prisme de l'alimentation et du bien vivre au collège. C'est indispensable si nous voulons respecter notre feuille de route, dont l'objectif est d'aller vers 80 % de consommation locale.

Qui est pour ce rapport ? ...

La délibération n° 301 relative à la politique de soutien à la ressource en eau et à l'agriculture est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Le dernier point n'est pas une délibération mais la présentation de l'application "La Corrèze dans ma Poche".

RAPPORT N° 302

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE L'APPLICATION
« LA CORRÈZE DANS MA POCHE »

M. PEYRET – Avoir la Corrèze en cathéter, mais aussi en poche, c'est désormais simple et gratuit grâce au Département ! « La Corrèze dans ma poche » est une application mobile développée par le Département, en partenariat avec Orange Business Services.

Quelles sont les offres d'emploi sur mon secteur ? Comment solliciter l'accompagnement des services du Conseil Départemental ? Que faire en Corrèze ce week-end ? Où trouver des produits Origine Corrèze à proximité ? Autant de questions que se posent régulièrement les Corrèziens ou ceux qui souhaitent adopter le territoire et auxquelles l'application va répondre en temps réel.

Cette application qui permet d'avoir dans la poche toutes les informations et les services utiles sur le Département est téléchargeable depuis un smartphone ou une tablette pour Apple et Android. Elle est évolutive et pourra être alimentée en fonction des besoins et services déployés sur le territoire. Administrée en interne, cela permet des ajouts ou modifications à tout moment. Pour booster son lancement et inciter le plus grand nombre à découvrir l'application et toutes ses fonctionnalités, un jeu vous est proposé. Je vous donne donc rendez-vous dans l'espace « Jouer » que vous trouverez une fois que vous aurez téléchargé l'application, où il vous faudra résoudre un charade corrézienne. A la clef : un week-end insolite en Corrèze ! Merci.

(...Une démonstration de l'application est effectuée...)

M. LE PRESIDENT – Merci. Cette application ne demande qu'à évoluer. Elle est parfaitement compatible avec celles des communes qui se sont dotées de systèmes similaires, qui peuvent la réintégrer. Elle est donc appelée à se développer.

*Acte est donné sur la délibération n° 302 relative au rapport de présentation de l'application
« La Corrèze dans ma poche ».*

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DES SERVICES DE L'ÉTAT
PAR MADAME LA PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE**

M. LE PRÉSIDENT – Merci à vous, Madame la Préfète, aux Sous-Préfets qui sont présents, ainsi qu'à l'ensemble des services de l'Etat. Pardon pour le retard que nous avons pris dans les débats. C'est la première fois qu'une séance accueillant les représentants de l'Etat subit un tel décalage.

Nous avons une étroite collaboration sur un certain nombre de sujets. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais l'intérêt général corrézien prime dans nos échanges. Vos services sont très à l'écoute des propositions et des problématiques locales. Je pense qu'il est important de continuer à travailler dans ce sens. Nous avons, en co-responsabilité, le Schéma d'Aménagement des Services Publics et nous sommes tous sensibles, cela a été abordé dans les propos liminaires, au principe de vision globale et de concertation, qui a porté ses fruits notamment avec l'Education Nationale, les trésoreries, l'énergie ou encore l'habitat.

Je vous cède la parole, Madame la Préfète, pour cette présentation des services 2020.

Mme LA PRETEFE de la CORREZE, Salima SAA – Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, avant toute chose, je tenais à vous adresser à toutes et à tous mes sincères félicitations pour votre élection. Je sais que la part de l'abstention dans ces élections départementales et régionales interpelle et nous interpelle collectivement, au point de se demander s'il s'agit, comme certains le disent, d'une défaillance citoyenne ou, comme d'autres, d'une expression démocratique. Il nous faut nous interroger. Pour autant, je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous redire que vous constituez, vous, les élus locaux, un pilier de notre République qui, par votre engagement au plus près des attentes de nos concitoyens, permet à notre démocratie d'être ce qu'elle est.

Depuis un an que je suis dans ce beau Département, j'ai pu mesurer ô combien la collaboration entre les élus et l'Etat était forte et fondée sur la proximité et le respect mutuel. C'est la deuxième fois que je me prête à cet exercice traditionnel de présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en Corrèze. C'est un exercice qui se veut être un moment privilégié, un temps d'échange sur l'activité passée, mais doit aussi et surtout porter sur les perspectives. Avant de commencer, je souhaite saluer devant vous l'action des agents de l'Etat, qui accomplissent leurs missions avec dévouement et un sens avéré du service public au quotidien.

Bien évidemment, je ne peux commencer mon propos sans évoquer cette période inédite de crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020. La crise de la COVID-19 a bouleversé l'action de l'Etat et l'a conduit à se mobiliser fortement.

La crise sanitaire de la COVID-19, qui a marqué l'année 2020, a considérablement bouleversé l'activité des services de l'Etat. La France vient de subir l'une des plus grandes crises sanitaires de son histoire récente et est aujourd'hui confrontée à une crise économique et sociale inégalée depuis la seconde guerre mondiale. Cette crise a mis notre pays à l'épreuve. Jamais, depuis le début du XX^{ème} siècle, nous n'avions été confrontés à une épidémie aussi massive et fulgurante. Notre vie démocratique et sociale, nos habitudes quotidiennes, notre art de vivre, bref, notre modèle de société, s'en sont trouvés bouleversés. J'ai une pensée pour celles et ceux qui ont été frappés par la maladie et pour nos concitoyens qui ont perdu un proche. Je salue également l'action de tous ceux qui se sont mobilisés, qui se sont battus sans relâche, pour sauver des vies, protéger les plus vulnérables, assurer la continuité des services publics mais aussi de la vie économique du pays. Les services de l'Etat se sont montrés résilients à la crise épidémique. Ils se sont redéployés pour pouvoir se mobiliser durant cette période au profit de nos concitoyens. Si nous avons activé nos plans de continuité d'activité au printemps 2020, et si nous avons eu recours massivement

au télétravail, pour autant, nous nous sommes mobilisés pour continuer à répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens mais aussi à ceux des forces vives du territoire.

Depuis le début de cette crise, le renforcement du lien avec les acteurs de terrain est notre priorité. Cela passe par une coopération accrue, notamment avec vous, élus. Le partage d'informations au travers d'échanges, aussi fréquents que réguliers, a permis la participation des collectivités locales à la gestion de crise. En cette période troublée, cela a permis de renforcer ce lien privilégié nous unissant, élus, Maires et les représentants de l'Etat, dans l'objectif d'accompagner au mieux les Corrèziens.

La gestion de la crise a porté tant sur les mesures de prévention, telles la prise des arrêtés rendant obligatoire le port du masque et l'encadrement de la tenue des événements, que sur la prise en charge des cas avérés de COVID et des cas contacts par les cellules territoriales d'appui à l'isolement. L'Etat s'est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise. Dès le début de la crise sanitaire, un soutien massif, sans précédent et sans équivalent en Europe, a été apporté aux entreprises de notre pays. De l'avis de tous les observateurs, la réponse française, l'une des plus puissantes des pays développés, a été exemplaire. A travers des dispositifs tels que l'activité partielle, le Fonds de Solidarité, les prêts garantis par l'Etat et les reports et exonérations de charges, l'Etat a mobilisé au total 470 milliards d'€ pour soutenir l'emploi et les trésoreries dans les entreprises confrontées à une baisse durable de leurs carnets de commandes.

En Corrèze, l'activité partielle a mobilisé 67 M€ au profit de plus de 37 000 salariés appartenant à 4 542 entreprises. Le Fonds de solidarité a permis de débloquer plus de 28 M€ en appui à plus de 5 800 entreprises et les prêts garantis ont mobilisé 344 M€ au profit de plus de 2 200 entreprises. Par ailleurs, la Direction Départementale des Finances Publiques a réalisé un allègement notable des charges fiscales sur les entreprises, en reversant 19 M€ d'acomptes d'impôt sur les sociétés et 61 M€ de crédits de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). Cette politique inédite du « quoi qu'il en coûte » nous a permis d'éviter le pire et nous a, d'ores et déjà, permis d'engager un travail de reconstruction.

Nous sommes désormais entrés dans une nouvelle phase : celle de la relance et de la reconstruction. Avant la crise, notre pays avait retrouvé le chemin du dynamisme économique. La crise est venue briser cet élan. Aujourd'hui, même si le virus est toujours là, il s'agit de recréer les conditions d'une croissance économique plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. En septembre 2020, alors que le plan de relance venait d'être lancé avec la mobilisation exceptionnelle de 100 milliards d'€, notre mot d'ordre « le plan de relance, c'est aussi en Corrèze » n'était alors qu'un slogan. Aujourd'hui, c'est une réalité concrète, incarnée par les nombreux projets soutenus en Corrèze. Dès le lancement de France Relance, j'ai souhaité que les services de l'Etat se mobilisent pour animer et coordonner la mise en œuvre de ce plan. Interlocuteurs privilégiés des acteurs socio-économiques, ils ont eu pour mission d'informer et d'accompagner les porteurs de projets. Afin d'agir de concert avec l'ensemble des collectivités territoriales et des partenaires économiques du Département, j'ai présidé 4 comités départementaux de la relance pour garantir la mise en œuvre pleine et entière de France Relance. Aujourd'hui, nous sommes engagés dans une dynamique positive et le Département de la Corrèze bénéficie d'ores et déjà pleinement des aides de France Relance. Nous nous situons d'ailleurs clairement dans le peloton de tête des Départements de Nouvelle-Aquitaine. Depuis septembre 2020, ce sont plus de 100 M€ qui ont été mobilisés en Corrèze.

La dynamique positive dans laquelle nous nous sommes engagés depuis un an est le fruit de l'engagement des services de l'Etat et de nos partenaires socio-professionnels qui se sont pleinement mobilisés pour promouvoir le plan de relance, sensibiliser les entreprises à candidater aux appels à projets et les accompagner dans leurs démarches. Parallèlement, les collectivités territoriales du Département se sont également fortement mobilisées et j'associe bien évidemment tous les élus, qui contribuent au quotidien à l'aménagement du territoire, au développement des entreprises et à la pérennisation des emplois.

Au terme de cette année d'action et d'engagement pour la Corrèze, il nous faut, plus que jamais, maintenir cette dynamique positive et continuer à nous mobiliser jusqu'à la fin de l'année 2022. C'est essentiellement sur le champ de l'emploi qu'il nous faudra davantage nous focaliser. Certes, les mesures du dispositif « un jeune, une solution » ont été utilisées, mais je suis persuadée que nous sommes en mesure de faire bien mieux et bien plus. Tous nos

interlocuteurs nous disent rencontrer des difficultés à embaucher. Les mesures d'accompagnement existent, qu'il s'agisse des aides à l'embauche, des mesures facilitant l'apprentissage : il nous faut les mobiliser davantage. Au-delà de cette nécessaire mobilisation face à la crise, l'Etat entend également poursuivre avec détermination les grands chantiers entamés en Corrèze. L'Etat va approfondir le soutien aux filières agricoles, la transition écologique du Département et l'aménagement de notre territoire.

Le soutien aux filières agricoles demeure une priorité de l'Etat en Corrèze. L'année 2020 a été une année difficile pour les agriculteurs corréziens. Les conditions météorologiques ont fortement perturbé la production agricole. Dans ce contexte, les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) sont plus que jamais attendues. Ce sont, en effet, plus de 100 M€ qui sont versés chaque année aux exploitants agricoles du Département. Au titre de 2020, 96 % des exploitations ont pu bénéficier du versement de l'acompte au 16 octobre pour 61 M€ d'aides de la PAC. Il est à rappeler que la période de dépôt des dossiers a coïncidé avec le premier confinement et que le partenariat efficace entre les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture a permis des délais de traitement réduits.

Le volet transition agricole, alimentation et forêts de France Relance permet d'accélérer la transition agro-écologique, d'accompagner les exploitations agricoles et les forestiers dans l'adaptation au changement climatique et de renforcer leur compétitivité. A titre d'exemple, en Corrèze, 381 projets protéines végétales et agro-équipement ont bénéficié de plus de 4 M€ et les abattoirs d'Ussel et de Brive ont bénéficié de plus de 2 M€. De même, la coopération forestière CFBL (Confédération Forestière Bourgogne Limousin) Mécafor a bénéficié de 200 000 € dans le cadre de l'appel à projets investissements productifs dans la filière graines et plants et 5 entreprises de transformation du bois ont bénéficié d'une aide totale de 5,7 M€.

La transition écologique constitue également un axe fort de l'engagement de l'Etat en Corrèze. Dans ce domaine, le Département a été moteur et à l'initiative du premier contrat de transition écologique. Il nous faudra poursuivre dans ce sens. Mais il est un domaine où il nous faudra œuvrer : c'est celui de la gestion de l'eau, ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Président. Chacun le sait : notre Département peut être fragilisé par des épisodes de sécheresse récurrente, même si l'année 2021 demeure exceptionnelle. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour les années à venir. Ces sécheresses, conséquences directes du changement climatique, ont des impacts économiques importants sur l'agriculture et sur la Corrèze. D'ores et déjà, des démarches ont été initiées sur des territoires identifiés en tension pour trouver des solutions pérennes d'alimentation en eau potable des populations. Il en va de même pour des solutions à l'abreuvement du bétail sans oublier le maintien de la qualité des milieux aquatiques. D'ailleurs, en la matière, je salue le Conseil Départemental pour son projet de recherche, de développement et de gestion de la ressource en eau et de son stockage. Il nous faut aujourd'hui poursuivre nos efforts en direction de démarches innovantes et de l'accélération des procédures engagées, tels le schéma directeur d'alimentation en eau potable ou les études d'interconnexion des réseaux d'eau potable. En raison du contexte sanitaire, les Assises de l'Eau, que nous souhaitons organiser conjointement avec le Président COSTE et initialement prévues en novembre 2020, ont été reportées à novembre 2021. Ce report de calendrier ne doit pas nous contraindre et nous nous devons de poursuivre notre action en faveur d'une meilleure gestion de l'eau.

En matière de transition écologique, j'ai installé hier à vos côtés, Monsieur le Président, le Pôle Départemental des Energies Renouvelables. Ce pôle a pour objectif d'accompagner un développement territorialisé et raisonné des énergies renouvelables en Corrèze et d'expertiser le plus en amont possible les projets. La transition écologique nécessite que les forces en présence sur le territoire s'allient et se coordonnent. Il s'agit non seulement d'associer dans le cadre d'un groupe de travail le maximum de partenaires sur un sujet essentiel, mais tout particulièrement de travailler en coordination. Seule une réflexion menée au plus près du terrain permettra une augmentation quantitative de la production et une territorialisation adaptée des projets. C'est tout l'enjeu du Pôle EnR (Energies Renouvelables).

Bien évidemment, l'aménagement du territoire passe par l'accompagnement des projets locaux. Comme chaque année, l'Etat a été aux côtés des Maires et Présidents d'intercommunalités pour financer les projets structurants. Nous avons fait le choix, Monsieur le Président, de privilégier les projets liés à la rénovation thermique des bâtiments de 2021 et 2022. Ainsi, ce sont 3 M€ qui sont consacrés à la rénovation énergétique dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), auxquels s'ajoutent des crédits de dotation de soutien à l'investissement local. Le soutien aux investissements du Département via la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des

Départements) est également important, puisqu'une rallonge de dotation de 2,86 M€, sur une enveloppe de droit commun de plus de 1,5 M€, est accordée en 2021 pour soutenir des rénovations énergétiques.

Enfin, en matière d'aménagement du territoire, l'Etat a également mobilisé des crédits supplémentaires en faveur des 3 quartiers prioritaires de la politique de la Ville que sont Les Chapélies, Rivet et Tujac, et s'est attaché à mettre en œuvre l'opération Quartiers d'été et les Colos Vacances apprenantes.

Le domaine de la sécurité demeure également une priorité de l'Etat, tant dans le cadre de la sécurité du quotidien que dans le contexte de menace terroriste toujours présente. Alors que notre pays traverse une crise de confiance, nous devons collectivement, Etat et élus locaux, réaffirmer notre pacte républicain, qui constitue le plus solide des remparts contre la crise. C'est précisément parce qu'il incarne cette diversité que l'Etat entend se tenir aux côtés de l'ensemble des élus de la République pour réaffirmer avec force nos valeurs et renforcer nos institutions.

Le renforcement de la sécurité du quotidien constitue la réponse de l'Etat face aux incivilités et aux actes de délinquance. Pour l'année 2020, comparativement à 2019, il est constaté une relative stabilité de ces délinquances dans le nombre de faits. On peut même noter une baisse très significative des atteintes aux biens (moins 26 %) et des infractions à la législation sur les stupéfiants (moins 15 %). Néanmoins, la persistance de phénomènes de délinquance sériels, notamment les cambriolages et les atteintes aux personnes, essentiellement dans le cadre des violences intra-familiales, sont identifiés comme les principaux axes du renforcement de la sécurité du quotidien.

Les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées pour lutter contre ces phénomènes. Ainsi, la prévention de la délinquance et le développement des démarches partenariales dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, vont se déployer beaucoup plus fortement, afin de mieux lutter contre la petite délinquance, les petites incivilités, le tag, l'insulte, le petit trafic, les troubles à la tranquillité publique, qui se sont développés au point de gêner la vie des gens. En Corrèze, plusieurs dispositifs novateurs ont été mis en place, comme le dispositif de contact à distance déployé en Haute Corrèze, les référents violences conjugales placés auprès des unités territoriales en zone Gendarmerie ou encore les groupes de partenariat opérationnel en zone Police. Ce sont autant d'exemples concrets de la sécurité du quotidien. Une action volontariste, à la fois contre les usages de stupéfiants grâce aux amendes forfaitaires délictuelles, mais également contre les trafics en démantelant les points de vente, est d'ores et déjà engagée.

Par ailleurs, dans un contexte de menace terroriste toujours présente, l'Etat maintient sa vigilance. Les terribles attentats qui ont frappé la France ces dernières années nous rappellent une fois encore la prévalence de la menace terroriste sur notre territoire. Bien sûr, la Corrèze n'est pas dans la situation d'autres Départements, mais les territoires ruraux ne sont pas, loin s'en faut, à l'abri de cette menace. Nous devons donc poursuivre notre mobilisation dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Dans ces conditions, la lutte contre l'islamisme radical sous toutes ses formes est et demeure l'une des préoccupations majeures des services de l'Etat. La récente promulgation de la loi confortant le respect des principes de la République donne de nouveaux instruments à l'Etat, afin d'éviter que certains groupes ne se referment autour d'appartenances ethniques ou religieuses. Dans ce contexte de menace terroriste, j'ai également souhaité mettre l'accent sur la protection des établissements scolaires. Au-delà du renforcement immédiat des patrouilles à proximité de ces établissements, les diagnostics de sûreté déjà engagés entre les forces de sécurité intérieure et l'Education Nationale vont se poursuivre, et nous envisageons très prochainement de réaliser des exercices spécifiques au sein des écoles.

L'Etat entend confirmer une politique volontariste en matière de sécurité routière. Le bilan de la sécurité routière est favorable pour 2020. En 2020, on déplore 16 tués, soit 2 tués de moins comparativement à la période 2015/2019. Même si le nombre d'accidents baisse, nos efforts doivent impérativement être maintenus pour assurer la sécurité sur la route. Néanmoins, les forces de sécurité présentes sur le terrain ont pu observer une forte augmentation des comportements dangereux sur les routes : vitesse excessive, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, après avoir consommé des produits stupéfiants, également. Elles demeurent donc fortement mobilisées afin de réaliser des contrôles ciblés et intensifiés sur les jours et les créneaux horaires les plus accidentogènes, afin de lutter contre ce type de comportements.

Dans le cadre des nouvelles stratégies de lutte contre l'insécurité routière, que j'entends mener dès maintenant, nous aurons à travailler de concert avec le Département, gestionnaire des routes, pour identifier conjointement les axes les plus accidentogènes et ceux où les comportements sont les plus déviants, pour mener des actions volontaristes. Parallèlement à ces actions répressives, le travail de prévention routière s'est maintenu à un haut niveau en 2020 grâce à la mobilisation des intervenants départementaux de la Sécurité Routière.

Enfin, la consolidation des services publics de proximité et la lutte contre la pauvreté doivent être poursuivis. Le déploiement des nouveaux réseaux de proximité doit permettre de disposer de services ancrés au plus près des réalités vécues par nos concitoyens, pour plus de proximité et d'efficacité de l'action publique territoriale. Plus particulièrement, le déploiement des espaces France Services se poursuit dans notre Département. Ainsi, nous sommes passés de 3 "France Services" début 2020 à 13 aujourd'hui, avec un objectif de 24 à 25 France Services en 2022. Si cet objectif est ambitieux, il n'en demeure pas moins atteignable avec le concours du Conseil Départemental, grâce à son réseau des Maisons du Département, qui nous permet un tel maillage du territoire que cela constituerait un progrès indéniable pour les habitants de ces territoires.

L'engagement conjoint de l'Etat et du Conseil départemental doit également être poursuivi dans le cadre des dispositifs de revitalisation du territoire. Je pense au programme Action Cœur de Ville à Tulle et à Brive, les engagements cumulés de l'Etat et des partenaires financiers du programme s'élevant à plus de 5 millions d'euros en 2020. Mais je pense également aux autres programmes que nous devons faire vivre pour renforcer l'attractivité du département, comme Petites Villes de Demain.

Enfin, au-delà de la proximité et de l'attractivité du territoire, nous devons aussi renforcer notre lutte contre la pauvreté. Alors que nous traversons une crise sans précédent et que nombre de nos concitoyens ont basculé dans la précarité et la pauvreté sous l'effet de la crise économique que nous avons traversée, il nous faut soutenir et accompagner ceux qui sont dans le besoin. Dans ce domaine, le Département a engagé au cours des années écoulées, un travail conséquent pour permettre une meilleure insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa. Malheureusement, la COVID est passée par là. Je sais quelle a été la mobilisation du Département, de ses agents et de ses partenaires pour aboutir à ces résultats. Je ne doute pas que le Département sera de nouveau au rendez-vous pour accompagner nos concitoyens les plus vulnérables. En complément de la dotation de l'Etat versée au Département au titre du Fonds de lutte contre la pauvreté, en 2020, l'Etat s'est engagé au profit des publics les plus fragiles par le biais de diverses mesures à l'emploi. Ainsi, via la garantie jeune, l'insertion par l'activité économique des entreprises adaptées ou encore les contrats aidés, au total ce sont plus de 11 M€ investis au titre des politiques d'accès et de maintien dans l'emploi. Je souhaite qu'ensemble, nous puissions poursuivre notre contribution et je souhaite que notre action soit à la hauteur des difficultés rencontrées par certains Corrèziens.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, au travers de mon propos, j'ai donc voulu vous assurer que l'Etat demeure pleinement engagé au profit de la Corrèze. Le soutien de l'Etat vous est acquis afin de protéger, d'accompagner et de soutenir nos administrés, nos entreprises et l'ensemble des forces vives de notre territoire, et accompagner la collectivité départementale dans l'exercice de ses missions. Je vous remercie.

(...Applaudissements...)

M. LE PRESIDENT – Vous savez, c'est une instance où l'on n'applaudit pas souvent. Mesurez le moment.

Est-ce qu'il y a des expressions, des questionnements, des points précis ?

Gérard SOLER, Conseiller Départemental en charge de l'insertion, Maire de Cosnac et Premier Vice-Président de l'Agglo de Brive.

M. SOLER – Merci Monsieur le Président, merci Madame la Préfète.

En tant qu'élu, je sais qu'un bilan n'est pas un exercice facile. On a parfois tendance à tomber dans l'autosatisfaction. Vous avez évité l'écueil et je tenais donc à saluer votre intervention.

Vous avez parlé, à plusieurs reprises, de l'emploi et de l'insertion. Comme vient de vous l'indiquer le Président, il s'agit de ma délégation dans cette enceinte. Au sein de cette délégation, nous allons travailler, effectivement, sur le rSa et encore plus sur l'emploi. Nous avons constaté, comme vous l'avez souligné dans votre intervention, que de nombreux postes ne sont pas pourvus dans les entreprises. Nous avons fait récemment ensemble ce constat lors du Salon de l'Habitat. Nous pensons, et nous avons échangé hier avec le Président dans le cadre d'une réunion importante, qu'il faut non seulement continuer à soutenir via les aides sociales ceux qui en ont besoin, mais qu'il faut aussi accompagner vers l'emploi les personnes en difficulté. Le rSa n'est pas une fin en soi : c'est une bouffée d'oxygène, qui n'a pas vocation à durer.

Que l'on n'interprète pas mes propos : je ne dis pas qu'il ne faut pas faire du social, mais qu'il faut accompagner socialement pour aider au retour à l'emploi. Aujourd'hui, il y a des emplois. Les chiffres du chômage en France sont à 8 %, mais en comparaison de l'offre, ils peuvent encore être diminués. Il n'est pas logique que les entreprises qui recrutent s'entendent opposer des refus de la part des candidats, sous prétexte qu'ils perçoivent plus d'aides ou d'indemnités de Pôle Emploi.

Je pense que l'Etat et le Conseil Départemental doivent travailler ensemble, c'est la mission que m'a confiée le Président du Département, pour permettre aux gens de s'extirper, par l'emploi, des situations précaires dans lesquelles ils se trouvent. Nous devons trouver une équation permettant d'accompagner les précaires sur le long terme, afin de leur éviter d'enchaîner périodes de travail et périodes de rSa, qui génèrent de la souffrance, même si certains peuvent y trouver un certain confort. La solution est de pourvoir chacun en emploi au travers de toutes les offres, nombreuses et non pourvues, émanant des entreprises.

Je mettrai 2 mots que vous avez utilisés en exergue : collaboration et perspectives. La collaboration, c'est la nécessité de fonctionner avec les services de l'Etat. Je connais votre proximité. Je sais que vous connaissez bien, désormais, la Corrèze. Toutes vos visites régulières et bienveillantes dans nos communes et dans les espaces publics sont remarquées. Vous avez aussi utilisé le mot « perspectives ». C'est bien d'effectuer un bilan et c'est bien, aussi, d'avoir des perspectives. Vous avez raison. Dans le cadre de l'insertion et de l'emploi, je pense réellement que nous devons collaborer ensemble pour sortir les gens de cette précarité qui génère de la douleur, du malheur et qui met aussi les entreprises en péril.

Mme LA PREFETE – En effet, c'est ensemble que nous pouvons y arriver. Comme vous l'avez dit, le rSa n'est pas une fin en soi. C'est une bouée de secours, mais cela doit rester une bouée de secours. Il faut que les services de l'Etat et les services publics de l'emploi fassent un travail très opérationnel pour identifier les personnes, les former si nécessaire et les accompagner vers l'emploi. En Corrèze, le taux de chômage est assez faible, à 6 %. Néanmoins, certains de nos concitoyens sont en recherche d'emploi et de très nombreuses entreprises sont, elles, à la recherche de salariés. Il faut donc mettre en relation l'offre et la demande, ce qui nécessite un accompagnement spécifique, presque au cas par cas. Je suis ravie de votre intervention. Je propose que nous mettions en place assez rapidement un groupe de travail opérationnel sur le sujet.

M. LE PRESIDENT – Hélène ROME, Conseillère Départementale du canton de Seilhac-Monédières.

Mme ROME – Madame la Préfète, depuis quelque temps, l'Etat, à grand renfort de publicité télévisée ou écrite, fait part de son engagement en faveur du très haut débit pour tous les Français. Je crois, d'ailleurs, que le Premier Ministre doit s'exprimer en ce sens auprès des Maires ruraux. La Corrèze, bien sûr, ne peut qu'adhérer à cet engagement. Nous l'avons compris depuis longtemps, puisque dès 2016, nous avons mis en œuvre le programme Corrèze 100 % Fibre 2021, pour lequel nous avons bénéficié de financements conséquents de l'Etat via le plan France Très Haut Débit, qui a financé le dispositif à hauteur d'un tiers. Les autres tiers ont été pris en charge par la Région d'une part, par le Département et les EPCI d'autre part. Depuis maintenant 3 mois, le réseau est construit en Corrèze. Les raccordements avancent bien. Quand l'Etat paiera-t-il au Syndicat Mixte DORSAL les 28 M€ qu'il lui doit encore ? Le Syndicat enchaîne les lignes de trésorerie, avec tous les coûts d'intérêts que cela induit.

Par ailleurs, en 2012, l'État a donné aux opérateurs privés le pouvoir de construire les réseaux dans les agglomérations, Brive et Tulle en ce qui concerne la Corrèze. Ces deux agglomérations ont des communes très rurales, à l'image de celles de la zone d'initiative publique, et donc un gros besoin d'accès au très haut débit numérique. Les opérateurs s'étaient engagés à terminer les travaux en 2019. Or, nous sommes en 2021 et l'horizon 2022 est évoqué. Lorsque nous les interrogeons, les opérateurs font preuve d'une totale opacité concernant leurs travaux. Ils nous indiquent qu'ils sont achevés alors que, sur le terrain, le boîtier de raccordement est situé à 1 kilomètre des logements, voire inexistant. Quand l'État contraindra-t-il les opérateurs privés à tenir leurs engagements, y compris en leur infligeant des pénalités financières s'il faut en arriver là ? Merci.

Mme LA PREFETE – Je note, concernant DORSAL, qu'il y a en effet toujours ce reliquat. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, mais je vous la communiquerai. Quant aux opérateurs privés, c'est un vrai problème. Ce n'est pas faute de les avoir convoqués et d'avoir fait le point avec eux. Nous avons beaucoup de difficultés pour les enjoindre à terminer leurs travaux. C'est une contrainte nationale qui fait partie des sujets de préoccupation et nous y travaillons. Nous allons repartir à la charge et je ne manquerai pas de revenir vers le Président du Conseil départemental pour lui donner les éléments sur les 2 questions que vous venez de poser.

M. LE PRESIDENT - Bernard COMBES, Maire de Tulle.

M. COMBES – Sur le sujet de l'accompagnement des Petites villes de demain, j'ai rencontré hier le Directeur de la Banque des Territoires, ex-Caisse des Dépôts. Auparavant, l'institution s'appelait Caisse des Dépôts parce que nous pensions pouvoir puiser dans la caisse. Désormais, elle se nomme Banque des Territoires : nous avons donc bien compris qu'il fallait emprunter. Cette petite différence sémantique vaut aussi pour la comptabilité nationale. Et nous avons bien compris que cela se passerait différemment. Toutefois, comme la Banque des Territoires propose des taux que toutes les autres banques sont capables de proposer en mieux, nous aurons un petit problème, d'autant plus que son Directeur m'a indiqué son intention de financer uniquement des projets rentables. Soyons honnêtes : dans les cœurs de bourgs de la Corrèze, nous sommes parfois un peu éloignés de la rentabilité. J'ai donc bien compris que pour accompagner les communes, il nous faudra trouver des formules. Nous les connaissons : elles sont à côté de vous, Madame la Préfète, et à côté de nous. Nous accompagnerons, mais je crois qu'il nous faudra réfléchir à la particularité des rentabilités des entreprises.

Ensuite, sur l'accompagnement de l'État en général dans ce Département et auprès des collectivités, ceux qui pourraient dire qu'il n'a pas lieu seraient bien malhonnêtes. L'État est présent quand on le lui demande. L'accompagnement est souvent conciliant, fort et, d'ailleurs, toutes les statistiques le montrent, y compris dans les comptes rendus européens : nous avons un État qui accompagne les collectivités en France plus que dans d'autres pays. Nonobstant, nous avons des problématiques fiscales et des difficultés de ressources. Nous avons, dans nos territoires, des difficultés très particulières. Je pense qu'il faudra regarder comment sortir les Départements les plus ruraux de situations très complexes.

En matière d'économie, je voudrais juste dire un mot sur la situation de BorgWarner. Nous avons assisté ensemble cette semaine à un compte rendu du plan de revitalisation, qui nous a quelque peu désolés. Nous avons appris par les organisations syndicales ayant signé ce plan convenablement accompagné, que les salariés seront inséminés au mieux après le combat qu'ils ont mené. Mais nous avons également appris que BorgWarner ouvrait une usine de 20 000 m² au Portugal et recrutait 300 personnes. Je ne comprends pas ce que l'on fait mieux au Portugal qu'à Eyrein. Nous savons aussi que les travailleurs hongrois qui viennent dans cette usine pour se former n'ont pas un grand attachement à l'entreprise, c'est un euphémisme de le dire. En Hongrie, le travailleur n'a pas à traverser la rue pour chercher un emploi : le trottoir et même le micro-trottoir lui suffisent. Nous sommes tous conscients de la manière dont l'Europe fonctionne. Que l'on se dise qu'il vaut mieux travailler au Portugal ou en Hongrie qu'à Eyrein, cela pose un problème beaucoup plus large.

J'observe, en tout cas, que 140 sont déjà parties et ont déjà retrouvé du travail. Cela signifie donc qu'elles avaient un fort potentiel d'employabilité. Au mois de février, il restera 3 personnes sur ce site et, pour l'instant, du côté de la Ministre déléguée à l'Industrie, nous n'avons pas l'accompagnement que nous méritons au regard de la détresse de ces personnels. S'il y a 1 ou 2 petits projets qui peuvent accompagner la reprise de cette usine, même si c'est à hauteur de 150 emplois, il faut le faire. J'aimerais que Madame Agnès PANNIER-RUNACHER revienne examiner ce dossier de plus près, parce qu'il y a urgence à le traiter. Quoiqu'il en soit, cette très belle usine est là, posée à cet endroit et c'est un grand désespoir pour nous tous que de constater sa situation économique.

Je vous remercie.

Mme LA PREFETE – Merci beaucoup, Monsieur le Maire. La situation de BorgWarner nous a tous attristés l'année dernière. C'était l'un de mes premiers dossiers à mon arrivée. Comme vous l'avez évoqué, certains salariés de BorgWarner ont déjà retrouvé du travail. Je sais qu'il y a une forte mobilisation en Corrèze autour de ce vivier. Avec le service public de l'emploi, nous menons un accompagnement au cas par cas.

En ce qui concerne le site, quelques projets nous ont été proposés et nous y travaillons. Je vous rejoins sur la nécessité de sensibiliser davantage la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER. Pour ne rien vous cacher, lorsque j'ai pris connaissance, hier, de la liste des permis de construire pour les 127 sites industriels à développer, je me suis dit que j'allais faire des propositions à la Ministre sur des sites à réhabiliter ou à transformer. Elle pourrait faire une liste de sites à reprendre presque clefs en mains dans l'optique de la réindustrialisation de la France. Avec l'équipe préfectorale, nous avons décidé de faire remonter une proposition dans ce sens auprès de la Ministre.

M. LE PRESIDENT – Merci. Il n'y a pas d'autre question.

Madame la Préfète, merci pour votre présence et pour la qualité des échanges.

Notre Président de groupe disait dans son discours que nous aurions une motion sur le transport ferroviaire, mais nous n'avons plus le temps de la voter. Néanmoins, je souhaite évoquer le sujet. Le Premier Ministre est venu à Limoges pour expliquer qu'il était possible de mettre Paris à 2 heures 20 de Limoges par le train. Il a oublié que le POLT concerne aussi, *a minima*, Cahors et Brive. Une belle étoile ferroviaire existe à partir de Brive pour desservir l'ensemble de la Corrèze et irriguer le Cantal ou l'Aveyron, même s'il ne faut pas oublier la liaison Ussel-Limoges. Je souhaite donc que vous soyez notre porte-parole sur ce dossier. Le TGV (Train à Grande Vitesse) a été annoncé sur Toulouse durant la campagne des Régionales, le Président ROUSSET a fait observer, à juste titre, la nécessité d'inclure Dax, pour désengorger le sud de Bordeaux et augmenter le ferroutage. Pour autant, il ne faudrait pas que le Gouvernement oublie le POLT et, comme l'a fait le Ministre délégué aux Transports lors de sa venue à Limoges, une partie du Limousin. Pour l'heure, nous ne voyons rien de concret, notamment en ce qui concerne les rames promises.

La question de l'aéroport, dont le Directeur vient de quitter cette séance pour se rendre à une réunion, est le second sujet que je souhaite vous soumettre. Le Président de la République, dans une intervention, a mis Brive à l'honneur en soulignant la nécessité du transport aérien pour des villes ayant des difficultés de raccordement au réseau ferré. Aujourd'hui, il y a un refléchage de l'obligation de service public à hauteur de 50 % du montant global. Les demandes des quelques opérateurs qui déposent des offres de services sont de plus en plus limitées et leurs coûts sont de plus en plus élevés. Si, demain, l'Agglomération, le Département, la Région, qui financent très largement l'aéroport, devaient mettre presque le triple sur la table, en raison d'une baisse de la prise en charge de l'Etat et d'une augmentation des tarifs, cela pourrait être rédhibitoire. Nous devons donc resensibiliser le Gouvernement sur le sujet. Les décisions techniques sont un peu mal en point, mais le Président a rappelé que, politiquement, cela allait s'agiter. Je pense qu'il est important que vous preniez l'attache des services, afin de faire remonter la nécessité de conserver une participation de l'Etat à la même hauteur.

Je vous propose que nous allions, avec une heure de retard, remettre l'honorariat à nos collègues et prendre le pot de l'amitié. Merci à tous pour la qualité des échanges et pour les sujets importants qui ont été traités.

La séance est levée.

